

**Assemblée générale**

Quarante-neuvième session

58^e séance plénière

Jeudi 17 novembre 1994, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Point 23 de l'ordre du jour**Assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles****a) Rapport du Secrétaire général (A/49/487)****b) Projet de résolution (A/49/L.25/Rev.1)**

Le Président : Je donne la parole au représentant du Nicaragua qui va présenter le projet de résolution A/49/L.25/Rev.1.

M. Vilchez Asher (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : J'aimerais tout d'abord remercier le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, de ses efforts en faveur du relèvement économique et de la reconstruction sociale du Nicaragua et de la publication de son rapport (A/49/487).

Le Nicaragua s'est félicité de l'adoption par l'Assemblée générale, le 22 octobre 1993, de la résolution 48/8, dans laquelle l'Assemblée générale, préoccupée par le fait que les catastrophes naturelles récemment survenues au Nicaragua et le fardeau de la dette extérieure contrarient les efforts que fait ce pays pour surmonter les séquelles de la guerre dans le cadre d'une démocratie et dans les conditions

macro-économiques actuelles, demande au Secrétaire général, agissant en coopération avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, de prêter toute l'assistance voulue aux activités de relèvement, de reconstruction, de stabilisation et de développement du Nicaragua, afin de rendre irréversibles les progrès déjà réalisés vers la paix et la démocratie. Dans ce contexte, nous nous félicitons tout particulièrement des contributions fournies par les organes et organismes des Nations Unies dans différents domaines, ainsi que des initiatives appuyées par la communauté internationale.

Avec le concours des forces politiques démocratiques, l'appui de son peuple et la solidarité de la communauté internationale, le Gouvernement de la République du Nicaragua continue de faire d'énormes efforts pour vaincre les principaux défis auxquels il est confronté : les séquelles de la guerre, la pauvreté et les catastrophes naturelles qui se sont abattues sur notre pays.

Le Nicaragua connaît d'énormes difficultés. Le changement total qu'il subit est si complexe qu'il mérite d'être traité de façon particulière. Notre pays traverse une période de transition, du totalitarisme à la démocratie participative, de l'économie dirigée à l'économie de marché, de la pauvreté au développement, de la guerre à la paix et de l'affrontement à la réintégration politique et économique, processus que notre gouvernement s'emploie à promouvoir au sein d'une société polarisée qui a de plus été victime de

plusieurs catastrophes naturelles qui ont encore aggravé la situation économique et sociale déjà précaire du pays.

Le Gouvernement nicaraguayen, dirigé par Mme Violeta Barrios de Chamorro, est engagé dans un vaste processus de réformes dont l'objectif est la réconciliation nationale, la pacification et le développement économique et social. Ce processus certes difficile est toutefois mené parallèlement à des consultations, au dialogue et à la concertation avec les différents groupes politiques nationaux. Il ne fait aucun doute que, depuis 1990, le Nicaragua a obtenu d'importants succès dans plusieurs de ces domaines. Cependant, il connaît des retards substantiels dans d'autres secteurs importants.

Le processus de pacification du pays a considérablement progressé. Les pratiques démocratiques se sont renforcées, et le Nicaragua jouit aujourd'hui d'une liberté politique qu'il n'a jamais connue dans son histoire. Dans le domaine économique, les bases de l'économie de marché ont été posées, la stabilisation macro-économique a été réalisée et l'hyperinflation a été enrayée.

Le rapport présenté par le Secrétaire général, sans être exhaustif, souligne les progrès considérables réalisés dans les domaines politique et économique, mais également les retards accumulés, principalement sur le plan social.

Toutefois, comme l'indique le rapport, malgré les succès obtenus par le pays durant la période de transition, il n'a pu progresser aussi rapidement qu'il l'aurait souhaité dans tous les domaines et on constate un retard important dans le domaine socio-économique, par rapport aux secteurs politique et macro-économique, qui risque de provoquer d'importants conflits sociaux. Il est donc urgent d'arriver à une situation plus harmonieuse, en adaptant la coopération internationale à la situation propre au Nicaragua et en contribuant à la formulation et à l'application de mesures concrètes tendant à relever le niveau de vie de la majorité de la population.

L'harmonie étroite qui doit exister entre le processus de réconciliation politique et le relèvement économique et social est indispensable pour consolider les progrès réalisés jusqu'à présent au Nicaragua. Cela exige le soutien constant de la communauté internationale.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la création, avec l'aide du Secrétaire général et sur la base de la résolution 48/161 du 20 décembre 1993, d'un groupe actif de pays amis composé du Canada, de l'Espagne, des Pays-Bas, du Mexique et de la Suède, groupe qui joue un rôle extrêmement

important dans l'appui à la relance du développement économique et social de notre pays, ce qui, indubitablement, renforcera notre démocratie et nos institutions.

En dépit des résultats obtenus ces trois dernières années, les objectifs sociaux et macro-économiques du Nicaragua pour la période 1994-1997 dépendent d'un large financement extérieur à moyen terme. Même en se basant sur des scénarios optimistes impliquant une grande discipline fiscale, d'importantes réformes structurelles et l'absence de tout retard dans les versements des institutions financières internationales, la viabilité de notre pays sur le plan international dépend dans une large mesure du financement obtenu par une combinaison de transferts extérieurs et de réductions substantielles de la dette extérieure du Nicaragua qui, au 31 décembre 1992, s'élevait à 11 milliards 126 millions de dollars pour un revenu national par habitant de 2 928 dollars.

L'essentiel des progrès réalisés et l'avenir de la consolidation de la démocratie dépendent de l'urgence avec laquelle on s'attaquera à ce problème, qui a placé le Nicaragua dans une situation bien pire que celle de n'importe quel autre pays classé par la Banque mondiale comme pays à faible revenu et lourdement endetté. En 1992, la dette extérieure représentait environ 3,466 % des exportations et 822 % du produit intérieur brut, tandis que le montant du service de la dette représentait 344 % des exportations, soit un pourcentage 23 fois supérieur à la moyenne des pays à faible revenu les plus lourdement endettés.

Cette dette disproportionnée dans un pays qui, en raison d'un conflit, a réduit le niveau de ses exportations à environ 300 millions de dollars par an, fait du Nicaragua un cas exceptionnel qui exige des réductions massives de sa dette extérieure afin d'assurer sa viabilité à moyen terme. Le fait que la communauté internationale a reconnu la situation exceptionnelle où se trouve le Nicaragua est un élément clef de ses perspectives de croissance et de développement. Le Nicaragua en est reconnaissant à la communauté internationale.

Le Gouvernement de Mme Violeta Barrios de Chamorro continue de déployer de grands efforts pour mener à bien un programme ambitieux de réformes économiques et sociales. C'est ainsi que l'objectif principal du programme économique du Nicaragua pour 1994-1997 est de consolider les progrès réalisés en 1991-1993, d'intensifier le processus de réformes structurelles nécessaire au bon fonctionnement d'une économie compétitive et de progresser vers la viabilité de son économie face au marché international.

Dans le domaine social, le gouvernement, compte tenu de ce que les principaux indicateurs sociaux de notre pays font apparaître qu'en 1994, 50 % de la population vivait dans la pauvreté, la mortalité infantile était de 72 p. 1000, et 28 % des enfants souffraient de malnutrition, a accordé la plus haute priorité à l'adoption de nouvelles mesures institutionnelles destinées à améliorer la situation, mesures combinées à la mise en oeuvre de différents programmes sociaux, principalement des projets visant à alléger la pauvreté à court terme.

Les principaux objectifs macro-économiques du programme sont également de jeter les bases d'une croissance soutenue du revenu réel par habitant, ramener l'inflation à un seul chiffre et augmenter les réserves de la Banque centrale. Le programme du gouvernement met également largement l'accent sur l'instauration d'un climat propice à l'investissement privé et à l'accroissement de l'emploi dans les domaines productifs, afin d'améliorer les conditions de vie des couches les plus pauvres de la population.

Le Nicaragua accomplit actuellement des progrès importants en matière de stabilisation et d'ajustement structurel, dans le cadre de la démocratie politique et économique. Néanmoins, 1994 et 1995 seront des années clefs pour le Nicaragua, puisque nous sommes en train de consolider les bases d'un processus de croissance soutenue et de relance de la production et de la consommation nationales. La signature récente d'accords multilatéraux témoigne du ferme appui de la communauté internationale à l'égard du programme économique que nous mettons en oeuvre. Cet appui nous permet de compter sur le financement nécessaire pour équilibrer notre balance des paiements et mener à bien d'importants projets dans les domaines économique et social.

Le Nicaragua continuera d'appliquer des politiques économique et sociale appropriées et de faire les mises à jour nécessaires pour contrecarrer l'effet défavorable de facteurs qui ont perturbé l'économie au cours de cette année, tels que la grave sécheresse qui a nui au rendement agricole et la pénurie d'électricité qui a nui au progrès de l'activité économique. Selon les statistiques du ministère de l'agriculture, les zones productives qui ont été perdues en raison de la sécheresse atteignent quelque 256 853 *manzanas* de terres arables — perte qui affecte directement 135 000 familles productrices et indirectement 130 000 ouvriers agricoles qui ont perdu leur emploi. En tenant compte du fait que chaque famille touchée compte au moins cinq personnes, nous remarquons que le nombre total de personnes affectées atteint environ 675 520, soit plus de 25 % de la population du Nicaragua.

Le Gouvernement de Mme Violeta Barrios de Chamorro redoublera d'efforts pour promouvoir un meilleur respect des droits de l'homme, consolider la paix, mettre en place un État de droit et réaliser le progrès en vue de la stabilité. Des améliorations seront apportées au système financier, priorité étant accordée aux dépenses publiques dans les domaines ayant le plus fort impact social et économique, à la privatisation et à la déréglementation d'entités publiques et aux progrès importants qui doivent être réalisés dans la réforme et la réduction du rôle de l'État. De même, le pays continuera d'améliorer les méthodes propres à stimuler la confiance dans le secteur privé pour que les investissements servent à créer plus d'emplois et à élargir la base de notre production. Ce processus est favorisé par les progrès graduels obtenus dans le règlement des problèmes liés à la propriété et par une amélioration du climat de paix et de sécurité dans les campagnes.

Néanmoins, l'effet cumulé des catastrophes naturelles, des séquelles de la guerre et des problèmes sociaux et économiques en résultant, dresse un obstacle considérable sur la voie d'un véritable progrès en matière de développement. D'après notre expérience, il convient que la consolidation de la paix à la suite de conflits s'accompagne d'efforts de développement globaux dans les domaines politique, économique et social et que les ressources mobilisées soient orientées vers ces efforts.

Le Nicaragua est reconnaissant aux Nations Unies et à la communauté internationale pour avoir généreusement et effectivement mobilisé l'assistance en sa faveur. De tels efforts aideront à renforcer le lien direct entre démocratie, paix et développement.

Au nom de tous ses auteurs, ma délégation a l'honneur de présenter le projet de résolution A/49/L.25/Rev.1 «Assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles».

Ce projet de résolution se réfère à une résolution précédente adoptée sur le même sujet, qu'il actualise en prenant en considération les nouvelles circonstances apparues au Nicaragua. À cet égard, deux nouveaux alinéas ont été inclus dans le préambule, l'un tenant compte du rôle central que jouent le peuple et le Gouvernement nicaraguayens dans la quête de solutions durables permettant de consolider le succès du processus de transition et l'autre des engagements que les présidents centraméricains ont pris lors du Sommet écologique centraméricain pour le développement durable, au cours duquel il a été décidé d'accorder une attention particulière au Nicaragua en raison de sa situation exceptionnelle.

Le dispositif du projet de résolution est identique à celui de la résolution 48/8 de l'Assemblée générale, à l'exception de quelques ajouts et changements. L'adoption du projet de résolution à l'unanimité prouvera une fois encore qu'il existe au sein de la communauté internationale une volonté politique de favoriser la réconciliation nationale, la consolidation de la paix, la démocratie et le développement social et économique au Nicaragua, et elle aura par ailleurs un effet positif dans la consolidation de la paix, de la liberté, de la démocratie et du développement en Amérique centrale. Nous espérons donc que le projet de résolution sera adopté par consensus.

M. Flores Olea (Mexique) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous voudrions remercier le Secrétaire général pour son rapport (A/49/487) intitulé «Assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles», dans lequel il rend compte des activités d'appui menées par les organes du système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en faveur du Nicaragua.

Au cours des dernières années, des efforts ont été faits par les pays centraméricains pour surmonter une période marquée par la violence, l'instabilité et les pénuries. De tels efforts ont suscité une bonne volonté dans tous les secteurs de la société de ces pays ainsi qu'un soutien continu de la part de la communauté internationale.

En Amérique centrale, des obstacles continuent d'entraver la consolidation des fondements d'un développement économique et social stable. À cet effet, la communauté internationale doit assumer un rôle significatif en renforçant son soutien à cette région.

Pour le Mexique, l'Amérique centrale est une région d'intérêt prioritaire en raison de notre proximité géographique et des liens historiques et culturels qui nous lient étroitement à cette région. À cet effet, mon pays a toujours coopéré aux activités de coopération destinées à favoriser la reprise et le développement social et économique des cinq pays de la région.

Le Nicaragua fait face aujourd'hui à des défis importants dans les domaines économique, politique et social. De ce fait, il déploie des efforts considérables pour redynamiser ces secteurs. Aux problèmes résultant d'une longue période de conflit armé, s'ajoutent ceux découlant des diverses catastrophes naturelles qui ont dégradé davantage la situation économique et sociale du pays.

Nous voudrions exprimer notre gratitude au Gouvernement du Nicaragua pour les efforts qu'il fait dans le domaine économique afin de réaliser une stabilisation macro-économique et jeter les fondements solides d'un développement durable. Il faut également souligner les progrès considérables réalisés dans le domaine des finances publiques, qui ont permis de réduire très sensiblement l'inflation par rapport à la dernière décennie.

Néanmoins, le Secrétaire général indique dans son rapport que l'activité économique dans l'ensemble n'a pas été suffisamment réactivée. Le pays n'a pas été en mesure d'étendre dûment sa participation dans les marchés internationaux, et ses exportations continuent d'être inférieures à ses importations; le déficit de la balance des paiements oscille entre 600 et 700 millions de dollars par an.

Dans le domaine social, le rapport indique que la situation est préoccupante. Selon ce dernier, l'actuel produit national brut courant par habitant avoisine celui des pays les moins avancés. Le chômage atteint 22,6 % et le sous-emploi 20 %; 75 % des familles au Nicaragua vivent au-dessous du seuil de pauvreté, dont 44 % dans une pauvreté absolue.

Le rapport indique qu'en dépit des réalisations qu'il a obtenues, le Nicaragua n'a pas pu progresser dans tous les domaines et qu'il accuse un retard sur le plan socio-économique par rapport aux domaines politique et macro-économique. Enfin, le Secrétaire général souligne l'importance de la coopération internationale, qui doit être adaptée à la situation du pays et qui doit focaliser l'attention sur le secteur productif. Un effet positif multiplicateur s'ensuivrait pour l'économie du Nicaragua.

Le Mexique a, dans la mesure de ses moyens, continué à fournir un appui au Nicaragua. Dans le cadre de la résolution 48/161, le Mexique participe au Groupe de pays amis créé par le Secrétaire général pour relancer le développement économique et social du Nicaragua.

Mon pays a mis en place plusieurs mécanismes d'appui, qui vont des programmes de développement aux activités d'assistance technique, à savoir : le premier accord de coopération financière entre le Mexique et la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE); l'additif au deuxième accord de coopération financière entre le Mexique et la BCIE; le Programme de financement des importations centraméricaines qui, depuis 1988, met à la disposition des pays d'Amérique centrale une somme de 65 millions de dollars; le Programme de formation professionnelle Mexique/BCIE; et le Programme de coopération technique avec l'Amérique centrale. Dans le cadre du premier

de ces deux programmes, 92 citoyens nicaraguayens ont été formés dans diverses institutions publiques mexicaines depuis 1988.

Il faut reconnaître que les initiatives du peuple et du Gouvernement nicaraguayens seraient plus efficaces si la communauté internationale et les organismes internationaux compétents coopéraient avec eux pour les aider à consolider leurs objectifs économiques, sociaux et institutionnels. Nous exhortons donc instamment à la communauté internationale et les organismes financiers, notamment la Banque mondiale, au Fonds monétaire international et la Banque inter-américaine de développement, d'accorder au Nicaragua un traitement de faveur qu'exige la situation exceptionnelle qui règne dans ce pays.

Nous invitons les États Membres à apporter une contribution additionnelle au redressement et à la reconstruction du Nicaragua en adoptant par consensus le projet de résolution dont nous sommes aujourd'hui saisis.

Organisation des travaux

Le Président : Je voudrais informer l'Assemblée que, dans une lettre datée du 15 novembre 1994, le Représentant permanent du Danemark demande, au nom des États d'Europe occidentale et autres États, que l'Assemblée générale entende en séance plénière une déclaration de l'Observateur du Saint-Siège dans le cadre du débat sur le point 158 de l'ordre du jour relatif au Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui est prévu pour aujourd'hui.

Dans une autre lettre datée du même jour, le Représentant permanent du Danemark, toujours au nom des États d'Europe occidentale et autres États, demande que l'Assemblée générale entende en séance plénière une déclaration de l'Observateur de la Suisse dans le cadre du débat sur le point 37, «Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournie par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale», prévu pour le mercredi 23 novembre, et dans le cadre du débat sur le point 92 de l'ordre du jour relatif à l'Agenda pour le développement, qui est prévu pour le lundi 21 novembre.

Les représentants se souviendront que, conformément à la pratique établie à l'Assemblée générale, les États non membres dotés du statut d'observateur ne font normalement de déclaration que devant les grandes commissions. Toutefois, à l'issue de consultations, et compte tenu de l'import-

tance que revêtent les questions à l'examen, il est proposé que l'Assemblée générale statue sur ces demandes.

Puis-je donc considérer qu'il n'y a pas d'objection à la proposition tendant à ce que l'Observateur du Saint-Siège soit entendu dans le cadre du débat sur le point 158 de l'ordre du jour relatif au rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Puis-je également considérer qu'il n'y a pas d'objection à la proposition tendant à ce que l'Observateur de la Suisse soit entendu dans le cadre du débat sur le point 37 et sur le point 92 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 23 de l'ordre du jour (suite)

Assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles

a) Rapport du Secrétaire général (A/49/487)

b) Projet de résolution (A/49/L.25/Rev.1)

M. Maruyama (Japon) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation apprécie les efforts que le Gouvernement nicaraguayen, que dirige la Présidente Chamorro, déploie — depuis qu'a eu lieu, en 1990, le transfert pacifique du pouvoir et la démobilisation des combattants de l'opposition armée — pour jeter les bases durables de la démocratie, en procédant à des réformes économiques axées sur l'économie de marché. Nous apprécions en particulier les mesures prises pour relancer l'économie.

Nous nous félicitons des progrès enregistrés sur le plan politique, notamment en ce qui concerne le renforcement de la démocratie, l'état de droit, la protection des droits de l'homme et la sécurité. Les réformes économiques ont elles aussi progressé et, à cet égard, mon gouvernement est heureux que le Gouvernement nicaraguayen ait annoncé son intention de poursuivre la mise en oeuvre du plan d'ajustement structurel adopté sur recommandation de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international.

Afin d'appuyer le Gouvernement nicaraguayen dans les mesures qu'il applique pour consolider la démocratie et la réforme économique, les pays donateurs et la communauté

internationale doivent continuer de fournir les ressources financières et l'assistance technique dont ce pays a besoin et qu'il mérite.

Pour sa part, le Japon accorde un rang prioritaire à l'appui qu'il fournit à cet égard dans le cadre de son programme de coopération avec l'Amérique latine, et notamment avec l'Amérique centrale. En conséquence, il appuie les efforts faits par le Gouvernement nicaraguayen, sur les plans politique et économique, et lui accorde une aide soutenue dans le cadre de son programme d'aide publique au développement. Mon gouvernement a, par exemple, décidé récemment d'accorder au Gouvernement nicaraguayen un prêt de 37,5 millions de dollars pour la deuxième phase de son Programme de redressement économique et de lui fournir une importante assistance pour l'aider à relever ses niveaux de production alimentaire, à reconstruire ses infrastructures économique et sociale et à améliorer son système d'approvisionnement en eau potable. Dans un proche avenir, mon gouvernement se propose aussi d'envoyer au Nicaragua une mission de haut niveau pour engager le dialogue sur la politique de coopération économique à moyen et à long terme entre le Japon et le Nicaragua.

Pour terminer, ma délégation voudrait réaffirmer à quel point elle apprécie les efforts déployés par le Gouvernement nicaraguayen pour promouvoir la réconciliation, améliorer la sécurité, protéger les droits de l'homme et parvenir rapidement à une solution aux différends en matière de propriété, et elle prie instamment le Gouvernement nicaraguayen de poursuivre ces efforts.

En sa qualité de coauteur du projet de résolution, le Japon espère que, grâce à l'appui international, le redressement et la reconstruction du Nicaragua progresseront aussi rapidement que possible, et il est décidé à jouer un rôle important dans ce processus.

M. Escobar (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est un honneur pour la Colombie que d'appuyer, dans le cadre de l'examen du point 23 de l'ordre du jour, la résolution portant sur l'assistance internationale pour le redressement et la reconstruction auxquels procède le Nicaragua afin de surmonter les séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles. Les circonstances exceptionnelles que connaît ce pays exigent qu'on continue de lui prêter appui dans sa tâche de redressement et de reconstruction.

La Colombie a participé activement au processus de paix en Amérique centrale, tant au sein du Groupe de Con-

tadora qu'ultérieurement dans le Groupe de Rio, dont les mesures ont contribué aux Accords d'Esquipulas I et II grâce auxquels on a assuré la viabilité politique dans cette région et on a réussi à mettre fin à l'affrontement armé.

Le moment de la reconstruction pour la paix est venu. Dans ce nouveau processus, le Gouvernement colombien a en temps opportun octroyé au Gouvernement nicaraguayen des conditions favorables pour le remboursement de sa dette, en même temps qu'il a encouragé, au sein des organisations régionales, un appui dans ce sens, de la façon la plus large et souple possible.

Le Gouvernement nicaraguayen, dans le cadre des dispositions constitutionnelles et juridiques internes, a, dans la mesure du possible, apporté peu à peu une solution au grave problème de la propriété et à celui du renforcement du pouvoir judiciaire, ainsi que fait avancer les autres objectifs qui l'inspirent et qui visent à instaurer une véritable état de droit assurant la sécurité et des garanties juridiques à ses citoyens. Ces mesures vont dans le sens du projet de résolution à l'examen, et notamment de la demande faite au Secrétaire général des Nations Unies pour

«qu'en coopération avec les organes et organismes compétents des Nations Unies et en étroite collaboration avec les autorités nicaraguayennes, il continue à prêter toute l'assistance voulue aux activités de reconstruction, de stabilisation et de développement du pays et d'assurer l'élaboration ainsi qu'une coordination opportune, intégrale, souple et efficace des programmes des Nations Unies au Nicaragua, vu l'importance de ces activités pour la consolidation de la paix;» (A/49/L.25/Rev.1, par. 5)

La coopération de la Colombie avec le Nicaragua se fonde sur nos sentiments d'affection à l'égard de ce pays frère et sur notre respect de la Charte des Nations Unies et des accords internationaux, et est consacrée par notre Constitution de 1991, dont le préambule précise que le peuple colombien s'engage à favoriser l'intégration de la communauté latino-américaine et dont l'article 9 déclare : «La politique extérieure de la Colombie visera l'intégration latino-américaine et des Caraïbes.»

Aujourd'hui, le Nicaragua, après la lutte sanglante qui a déchiré le pays pendant plusieurs années, se présente devant la communauté internationale, le continent américain et le monde, résolu à mener à bien l'objectif d'une démocratie participative solide, dans le strict respect des principes et des normes du droit international.

M. Sersale di Cerisano (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : L'assistance du système des Nations Unies au Nicaragua représente pour l'Argentine un cas qui mérite une analyse détaillée et dont nous pouvons tirer des leçons pour l'ensemble du système de coopération internationale pour le développement.

Quels sont les éléments clefs de ce cas?

D'une part, il combine les deux situations qui doivent retenir l'attention prioritaire du système en matière de reconstruction, à savoir celle de l'après-conflit et celle qui découle des catastrophes naturelles.

En deuxième lieu, le processus de redressement et de reconstruction aux fins du développement se déroule dans un cadre démocratique, avec la participation de tous les secteurs de la population. En échange, les Nations Unies doivent orienter les activités de coopération technique, économique et financière afin de consolider économiquement le régime démocratique, pour venir ainsi à l'appui des efforts du Gouvernement nicaraguayen.

En troisième lieu, du point de vue d'une stratégie opérationnelle pour les activités du système des Nations Unies, les tâches prioritaires correspondent aux domaines d'action couverts par le concept de développement humain durable.

Enfin, la reconstruction nationale se fait dans le cadre d'un processus de pacification de l'ensemble d'une région qui, pour diverses raisons, avait été frappée par des catastrophes dues d'un côté à l'homme et de l'autre à la nature. Par conséquent, les améliorations de la situation au Nicaragua auront des répercussions favorables sur l'ensemble de l'Amérique centrale, qui a été l'objet d'une attention prioritaire de la communauté internationale depuis les années 80.

Cette combinaison de variables nous amène à une première conclusion : la situation actuelle au Nicaragua est un modèle qui doit retenir l'attention prioritaire du système des Nations Unies, car il présente des avantages comparés permettant des opérations d'assistance dans des cas du même genre.

L'Argentine encourage les Nations Unies à consacrer une attention particulière à l'aspect politique et à privilégier l'utilisation de ressources dans des cas comme le Nicaragua. Cela permettra de générer des flux d'assistance technique, économique et financière multilatérale et bilatérale de façon prévisible et sûre afin que le Gouvernement nicaraguayen puisse programmer à moyen terme sa reconstruction économique, et consolider ainsi sa démocratie.

Ceci nous mène à un premier problème concret : celui de la dette extérieure du Nicaragua. L'analyse de la dette par rapport aux autres variables économiques nous permet de tirer une deuxième conclusion, à savoir que la dette est un fardeau qui l'empêche d'établir un cadre favorable à un investissement productif. On sait que le Nicaragua a le niveau d'endettement par habitant le plus élevé du monde et un produit intérieur brut par habitant qui le place au même niveau que les pays les moins avancés. Les derniers chiffres sont de l'ordre de 400 dollars par an, environ. De même, le produit intérieur brut a baissé ces quatre dernières années de 10 % environ. Si l'on ne prend pas de mesures comme celles recommandées pour l'Afrique, à savoir la remise officielle de la dette, le problème nicaraguayen restera sans solution. C'est ainsi que le voit l'Argentine, qui a par conséquent effacé la dette extérieure que le Nicaragua avait contractée avec nous pour un montant total de 76 millions de dollars. L'effacement de la dette a une valeur absolue en raison de son niveau élevé, et une valeur relative du fait de sa relation avec le restant de la dette d'autres pays envers l'Argentine. Nous espérons que les autres pays créanciers suivront la même voie et que l'Assemblée générale sera en mesure de générer des recommandations politiques allant dans ce sens.

Troisièmement, l'analyse des autres indicateurs principaux nous amène à reconnaître qu'il faut axer nos efforts sur les secteurs de la santé et de l'éducation et éviter de joncher d'obstacles la voie menant à la propriété privée, notamment la propriété foncière, à la réforme de l'État et à la formation d'un État de droit, ainsi que sur la relance économique de façon soutenue, durable et à long terme.

Tout le système des Nations Unies doit se mobiliser dans tous les secteurs en faveur du relèvement et du développement du Nicaragua. De nombreux efforts ont été faits dans ce sens, notamment par le Programme des Nations Unies pour le développement, mais ils ne sont pas encore suffisants. Pour le Nicaragua, le fait de concentrer les efforts aura un double impact favorable : d'une part, mener des activités opérationnelles dans le cadre de la stratégie du développement humain durable, domaine où l'ONU a un avantage relatif et, d'autre part, renforcer, par la coopération économique internationale, un processus démocratique qui, à son tour, aura des retombées favorables dans toute la région d'Amérique centrale.

Une dernière question concerne le genre de rapport qui devrait être présenté à l'avenir sur la question. Nous nous félicitons des informations contenues dans le document A/49/487, car elles nous donnent un aperçu de ce qu'a fait le système et nous permet de faire le diagnostic de la

situation. Cependant, nous aurions voulu connaître également les recommandations pratiques des organisations du système afin d'augmenter le niveau d'engagement des Nations Unies dans le processus de relèvement et de développement du Nicaragua, en particulier, et afin d'instaurer une paix ferme et durable dans toute l'Amérique centrale, en général.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Dans l'examen de la question intitulée «Assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua : séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles», nous devons nous rappeler que la communauté internationale doit suivre étroitement les situations où, après un conflit douloureux, il est nécessaire d'assurer la consolidation de la paix. Voilà pourquoi il importe que la communauté internationale, grâce à son appui aux efforts de redressement et de reconstruction du Nicaragua, aide à surmonter définitivement le conflit armé et à consolider la stabilité et le développement dans ce pays.

Ces dernières années, le Nicaragua a dû faire face à des défis difficiles dans son triple processus de transition après le conflit. Il s'agit d'un processus complexe qui, à mesure que la paix se consolide, doit favoriser l'exécution de mesures de réforme structurelle dans les secteurs économique et social, et l'élaboration de nouvelles règles de reconstruction politique et institutionnelle dans le pays.

Ce processus a été entravé par des événements qui, même s'ils ont été heureusement surmontés, ont mis en évidence sa propre fragilité. Néanmoins, comme le signale le Secrétaire général dans son rapport (A/49/487) présenté à l'Assemblée générale, malgré les résultats obtenus par le Nicaragua dans sa transition, le pays n'a pu progresser dans tous les domaines et on constate un retard dans le domaine socio-économique, par rapport aux progrès de nature politique et macro-économique. Ces éléments d'incertitude quant à l'avenir nous obligent à continuer d'appuyer de manière systématique et soutenue ce processus, afin d'aider le Nicaragua à progresser vers un développement durable.

La réalisation de cet objectif non seulement est indispensable pour assurer la paix et la prospérité au Nicaragua mais a des incidences sur toute la région d'Amérique centrale. Dans sa résolution 48/161 adoptée l'année dernière, l'Assemblée générale souligne déjà que la consolidation de la paix au Nicaragua est un facteur essentiel dans le processus d'établissement de la paix en Amérique centrale et accueille avec intérêt l'initiative relative à la constitution

d'un groupe actif de pays amis, afin d'appuyer la relance du développement économique et social de ce pays, ce qui contribuera au renforcement de la démocratie et des structures institutionnelles.

Sur l'initiative du Secrétaire général qui, dès le début, a prêté tout son appui à ce projet, plusieurs pays, dont faisait partie l'Espagne, ont créé, en mai dernier, un groupe d'appui au Nicaragua.

Ce groupe d'appui, qui réunit le Canada, l'Espagne, le Mexique, les Pays-Bas et la Suède, a été créé pour que la communauté internationale puisse suivre étroitement l'évolution de la situation de transition du pays. À partir de son évaluation des progrès réalisés et des problèmes qui se posent au Nicaragua, le Groupe essaie d'encourager la conjugaison des efforts en faveur du relèvement et du développement du pays et d'apporter dans les instances internationales une vision globale du processus nicaraguayen. Ce groupe d'appui, qui travaille étroitement avec le Représentant du Programme des Nations Unies pour le développement au Nicaragua, souhaite collaborer avec toutes les forces politiques et sociales du pays pour que ces dernières, de manière consensuelle, définissent les priorités qu'exigent le développement et la réconciliation nationale.

Dans la résolution 48/8, approuvée par consensus à la dernière session, l'Assemblée générale priait tous les États membres, les institutions financières internationales et les organisations régionales, interrégionales et non gouvernementales de continuer à prêter avec souplesse toute l'assistance requise au Nicaragua, tant pour surmonter les séquelles de la guerre et des catastrophes naturelles que pour stimuler le processus de reconstruction, d'investissement social, de stabilisation et de développement.

L'Espagne, tant au niveau national qu'en sa qualité de membre de l'Union européenne, a prêté toute l'assistance possible et accordé une priorité élevée au Nicaragua en cette phase cruciale de ses efforts pour consolider la paix et la démocratie et favoriser le progrès économique et social.

Dans le cadre de projets bilatéraux, l'Espagne exécute un nombre important de programmes qui ont été convenus avec les autorités nicaraguayennes, dans des domaines comme l'éducation et la formation des ressources humaines, le renforcement des institutions, les services sanitaires, le développement urbain et rural et la préservation du patrimoine culturel. L'Espagne aide également le Nicaragua en lui envoyant régulièrement des dons d'aide alimentaire et en contribuant de façon notable aux programmes régionaux en Amérique centrale auxquels ce pays participe.

Voilà pourquoi l'Espagne demande instamment au Secrétaire général et au système des Nations Unies de continuer de prêter tout son appui et toute son assistance au Nicaragua pour la consolidation de la paix, le relèvement démocratique et le développement du pays. Ces raisons ont incité ma délégation à coparrainer le projet de résolution qui figure au document A/49/L.25/Rev.1, qui, nous espérons, sera adopté par consensus par toutes les délégations.

M. Runge (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais, à ce stade, prendre brièvement la parole, au nom de l'Union européenne, étant donné que le point 23 de l'ordre du jour «Assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua» est le premier point dont est saisie l'Assemblée générale dans le cadre du débat consacré aux questions spéciales relatives à l'assistance humanitaire et économique.

Compte tenu du nombre toujours croissant de catastrophes naturelles et de situations d'urgence complexes qui se produisent partout dans le monde, l'Union européenne appuie pleinement la démarche intégrée adoptée par le système des Nations Unies visant à prendre immédiatement des mesures de secours et à entreprendre en permanence des activités efficaces allant de l'aide humanitaire au redressement et au développement à long terme. C'est donc avec inquiétude que nous relevons que le nombre de résolutions contenant, sous une forme ou une autre, des appels individuels en faveur d'une aide humanitaire et économique augmente également.

L'Union européenne reconnaît l'existence des besoins qui sous-tendent chacun de ces appels. Nous sommes toutefois préoccupés par le fait qu'en raison du nombre considérable de résolutions présentées individuellement, il ne sera pas possible d'augmenter le niveau de l'aide. C'est pourquoi nous exhortons les États Membres à appuyer pleinement les efforts entrepris en vue de rationaliser les processus de prise de décisions pertinents de l'Assemblée et à s'y conformer, notamment par la biennialisation et le regroupement des points de l'ordre du jour.

M. Cohen (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Israël s'est associé avec plaisir aux auteurs du projet de résolution A/49/L.25/Rev.1. Nous sommes confiants que l'Assemblée générale l'adoptera par consensus.

Nous nous sommes toujours déclarés prêts à coopérer avec le Nicaragua dans les nombreux domaines liés à son redressement et à sa reconstruction. Nous sommes heureux de noter que, depuis la mise en place du gouvernement démocratiquement élu, nous avons été en mesure d'exercer

cette coopération. C'est pour cela que nous nous sommes félicités de l'invitation du Nicaragua à participer en tant qu'observateur à la deuxième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies qui s'est tenue en juillet dernier à Managua.

La coopération technique d'Israël avec le Nicaragua a atteint un sommet historique, et nous espérons la développer davantage grâce à de nouveaux programmes dirigés par le Centre de coopération internationale du ministère israélien des affaires étrangères. Ces programmes ont pour but de faire partager, au moyen de cours donnés en Israël et sur le terrain, au Nicaragua, l'expérience et le savoir-faire israéliens dans tous les domaines : agriculture, développement communautaire, santé, éducation et création d'institutions démocratiques.

Nous comptons bien poursuivre cette coopération, et nous exprimons l'espoir que d'autres pays s'associeront à l'importante mission de promotion du développement dans ce pays. Nous espérons que ces activités contribueront à renforcer la stabilité et la démocratie au Nicaragua et dans toute la région.

M. Castaneda-Cornejo (El Salvador) (*interprétation de l'espagnol*) : En ma qualité de Président du Groupe des États d'Amérique centrale, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Guatemala, d'El Salvador, du Honduras, du Nicaragua, du Costa Rica et du Panama, pour souligner une fois de plus que, de l'avis des Centraméricains, les efforts déployés par le Nicaragua pour consolider la paix, la démocratie et le développement durable, méritent d'être appuyés.

Grâce au leadership de la Présidente Chamorro, le Gouvernement du Nicaragua a progressé dans ses efforts pour transcender une histoire complexe et douloureuse marquée par l'affrontement, la destruction et les crises et qui, d'une manière ou d'une autre, a déterminé la vie de tous les Centraméricains durant la dernière décennie.

En cette nouvelle décennie, la pacification de la région va au-delà du cessez-le-feu et de la démobilisation et se traduit par la coopération et l'intégration. Notre agenda pour la paix en Amérique centrale, auquel nous travaillons depuis les Accords d'Esquipulas, a été complété par les accords adoptés par la suite par les Présidents centraméricains par le biais de sommets régionaux, accords qui traitent abondamment des aspects sociaux, économiques, éducatifs, culturels, écologiques, sécuritaires et commerciaux, ainsi que des aspects développement et modernisation de nos sociétés.

Cet agenda intégrationniste n'est que le reflet de la volonté de nos peuples et le résultat des efforts quotidiens de nos gouvernements centraméricains pour trouver des solutions durables en s'attaquant à la racine même des problèmes responsables de l'affrontement auquel nous avons été en proie dans le passé. Dans la recherche de ces solutions, nous, Centraméricains, avons décidé de nous engager à entreprendre un vaste effort intégrationniste en mettant l'accent sur l'appui aux tâches que chaque gouvernement exécute aux plans national et local.

Les efforts faits par le Nicaragua dans ce contexte, qui doivent être appréciés à leur juste valeur, doivent recevoir l'appui nécessaire de la communauté internationale, étant donné que la tâche de reconstruction et de redressement dans les domaines politique, économique et social est considérablement plus difficile pour ce pays, si on tient compte du poids que font peser sur les Nicaraguayens un passé de guerre fratricide et une économie disloquée et surchargée par les obligations d'une dette extérieure dont le niveau par habitant est le plus élevé du monde et qui barre la route à tout investissement social, en plus des autres problèmes structurels que le Secrétaire général lui-même a signalés dans son rapport contenu dans le document A/49/487.

À partir de 1990, le Nicaragua a réussi à surmonter les difficultés d'une transition complexe et s'est montré fermement engagé sur la voie de la paix, de la démocratie, de la liberté, de la justice et du progrès intégral de son peuple. Les succès obtenus dans chacun de ces domaines d'action sont clairement identifiables et se trouvent reflétés dans le rapport du Secrétaire général : le désarmement des civils, la réduction des effectifs de l'armée, la restructuration et la diminution du secteur public, l'octroi d'une large priorité aux dépenses sociales et aux investissements économiques dans le budget national, outre les efforts déployés en faveur d'un équilibre fonctionnel des pouvoirs de l'État — étant entendu que cette liste n'est pas exhaustive.

En bref, la manière dont le Gouvernement nicaraguayen gère ce processus de transition mérite toute notre reconnaissance. Le peuple nicaraguayen a accepté le sacrifice que lui impose l'adaptation requise et a placé ses espoirs dans la démocratie et la paix; il ne faudrait pas croire que la tâche est terminée pour autant.

Les séquelles de la guerre sont particulièrement profondes dans ce pays, qui a besoin de l'appui soutenu et prévisible de la communauté internationale et qui soit proportionné à l'ampleur du problème, compte tenu de ce que certains domaines continuent d'être négligés alors que des solutions sont trouvées à des problèmes transitoires.

Les défis lancés au Nicaragua sont complexes et, par conséquent, ils le sont pour l'Amérique centrale. Comme l'indique le Secrétaire général dans le rapport mentionné :

«... les retards accusés dans plusieurs autres domaines risquent de compromettre l'ensemble de la transition.»
(A/49/487, par.5)

Pour cette raison, nous croyons qu'il faut examiner les niveaux d'appui adéquats, en tenant compte du fait que dans la mesure où le Nicaragua est en train de consolider ses acquis, ses priorités et ses besoins évoluent. En parvenant à de plus grands niveaux de stabilité politique, il est possible de faire face à des problèmes concrets plus complexes qui constituent les obstacles les plus sérieux sur la voie d'une reprise permanente. On guette au Nicaragua l'émergence d'une phase plus stable qui justifie un investissement des efforts de relance économique, au-delà de l'assistance nécessaire pour parvenir à surmonter la crise.

C'est pourquoi, la communauté internationale doit déployer des efforts pour consolider les progrès solides et faire en sorte qu'ils soient durables.

Sur cette voie menant à la consolidation des progrès, les pays centraméricains appuient le peuple et le Gouvernement nicaraguayens, conscients de ce que les efforts de la région centraméricaine visant à régler ses problèmes portent des fruits encourageants pendant la décennie actuelle, et que les expériences de la transition vers la paix et le développement durable constituent un apport pour un avenir plus stable et plus juste sur le continent et dans le monde en cette nouvelle ère de coopération.

Dans ce contexte, nous appuyons sans réserve le projet de résolution contenu dans le document A/49/L.25/Rev.1, et nous espérons qu'il sera adopté à l'unanimité.

M. Ferrarin (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : L'Italie appuie pleinement la déclaration qu'a faite l'Allemagne en sa qualité de Présidente de l'Union européenne, et se félicite du rapport du Secrétaire général (A/49/487) sur l'assistance internationale pour le redressement et la reconstruction du Nicaragua.

Ces dernières années, le peuple nicaraguayen a fait de grands progrès dans la reconstruction de son pays après la fin de la guerre civile qui pendant de nombreuses années a entravé son développement normal et endommagé le tissu de sa société et de son économie. Cependant — et cela ressemble au mythe de Sisyphe — dès les premiers signes de la reprise économique et de la renaissance de la coexis-

tence civique, ces efforts ont risqué d'être réduits à néant par des catastrophes naturelles et une sécheresse prolongée.

Dans son appui au développement, l'Italie a toujours montré une sensibilité particulière aux mesures prises conjointement avec les organisations internationales qui encouragent la participation des populations locales. C'est la direction que prend le Gouvernement de Managua.

Il est bien connu qu'au cours de ces dernières années, l'Italie a appuyé le processus de paix en Amérique centrale par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en offrant 115 millions de dollars pour l'établissement du Programme de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés (PRODERE). Le gouvernement de Managua a souscrit avec enthousiasme à la philosophie du développement de PRODERE en appliquant une politique de développement décentralisée. Je suis heureux de citer les paroles du Ministre de la présidence du Nicaragua, M. Antonio Lacayo :

«Une action concertée et un dialogue social au niveau local permettent d'identifier les principaux problèmes et de trouver des solutions qui doivent être incluses dans la planification du développement national.»

À cet égard, et dans le cadre de PRODERE, le Gouvernement nicaraguayen met en oeuvre un projet pilote important à Nueva Segovia et à Jinotega, avec l'assistance technique de PRODERE.

Une des contributions de PRODERE revêt une importance symbolique particulière. Je fais allusion à la transformation de la forteresse militaire de Estancia Cora, dans le nord du Nicaragua, en un centre pour la formation professionnelle qui fonctionne aujourd'hui de façon autonome.

Pour terminer, l'Italie souhaite exprimer sa solidarité avec le peuple du Nicaragua dans sa poursuite vigoureuse de la réconciliation politique et de la reconstruction économique. Ces objectifs nécessitent non seulement des efforts nationaux, mais également l'appui de la communauté internationale. L'Italie continue d'offrir son ferme appui politique au Nicaragua par des canaux bilatéraux et multilatéraux, et j'ai l'honneur de vous informer que mon pays s'est porté coauteur du projet de résolution A/49/L.25/Rev.1.

Le Président : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat sur ce point.

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/49/L.25/Rev.1.

Les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Antigua-et-Barbuda, les Bahamas et les Pays-Bas.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/49/L.25/Rev.1?

Le projet de résolution A/49/L.25/Rev.1 est adopté (résolution 49/16).

Le Président : Puis-je considérer que l'Assemblée en a terminé avec l'examen du point 23 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 158 de l'ordre du jour

Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement : rapport de la Conférence (A/CONF.171/13 et Add.1)

Le Président : On se souviendra qu'à sa 3e séance plénière, le 23 septembre 1994, l'Assemblée a décidé de débattre du point 158 directement en séance plénière, étant entendu qu'une décision sur celui-ci serait prise à la Deuxième Commission.

Je propose que la liste des orateurs souhaitant participer au débat sur ce point soit close aujourd'hui à midi.

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Je demande donc aux représentants qui souhaitent participer au débat de bien vouloir inscrire leur nom sur la liste des orateurs dès que possible.

M. Lamamra (Algérie) : J'ai le privilège de m'exprimer au nom des délégations des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine sur la Conférence internationale sur la population et le développement, conférence qu'un pays frère, l'Égypte, a eu l'honneur et la générosité d'abriter du 5 au 13 septembre 1994, et qui demeurera, sans conteste, l'un des événements les plus saillants des activités des Nations Unies dans la sphère capitale de l'harmonisation des politiques des États Membres et du renforcement de la coopération internationale pour le développement.

De fait, l'importance des enjeux que représentent les questions de population dans leur relation dynamique avec le développement socio-économique de toutes nos sociétés a été bien saisie par la communauté internationale en

général et par les gouvernements et les autres acteurs nationaux. La participation record et de qualité que les travaux de la Conférence du Caire ont enregistrée est là pour témoigner de la prise de conscience universelle du rôle essentiel de la population en relation avec la problématique d'ensemble du développement.

Se basant sur les résultats des deux précédentes conférences sur la population, organisées successivement à Bucarest en 1974 et à Mexico en 1984, la Conférence du Caire a capitalisé l'expérience et la maturité acquises dans la perception du triptyque «population, développement et environnement», pour aboutir aux résultats dont nous sommes aujourd'hui en mesure d'apprécier la portée.

En effet, le Programme d'action qui a couronné les travaux de la Conférence du Caire innove en abandonnant les schémas habituels qui se limitaient à fournir les statistiques des tendances démographiques de manière isolée. Ainsi, ce Programme d'action accorde une attention particulière à un large spectre d'éléments qui exercent ensemble et de manière simultanée une influence certaine sur la dynamique «population, croissance économique soutenue et développement durable». C'est ainsi que l'accent a été mis sur le rôle de la famille et des femmes, l'accès à l'éducation, la protection infantile et maternelle, la lutte contre la pauvreté et le respect de la dignité humaine dans ses exigences multiples.

En somme, le Programme d'action a placé l'être humain au centre de sa trame et de ses projections, en ce sens que l'être humain est l'artisan et le bénéficiaire du développement dans ses dimensions économique, sociale et environnementale.

Le consensus réalisé au Caire, au-delà du fait qu'il ait permis le succès de cette conférence alors que d'aucuns s'étaient installés dans le pessimisme, a laissé poindre l'espoir.

En effet, pour complexes et controversées qu'elles soient et malgré l'exagération qu'on a parfois artificiellement alimentée à leur sujet, les questions à fort contenu moral n'ont heureusement pas détourné l'attention des grands enjeux de la Conférence. Les parties prenantes à la négociation ont pu relever le défi que posaient certains aspects du document du fait de leur sensibilité et de la nature de leur lien avec les diverses cultures, religions, traditions et autres valeurs morales. Dans ce contexte, les délégations des pays en développement ont fait preuve, comme à l'accoutumée, d'un haut sens des responsabilités en contribuant constructivement à l'aboutissement du débat.

C'est dans cet esprit que le Groupe des 77 a eu le privilège d'initier le paragraphe introductif aux 15 principes du document du Caire, qui auront à guider les efforts de la communauté internationale dans la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence pour les deux prochaines décennies.

Ledit paragraphe exprime, de manière on ne peut plus claire, le droit souverain des États dans la formulation des politiques de population en conformité avec leurs priorités de développement et en plein respect des valeurs éthiques, religieuses et culturelles de leurs peuples. Nul doute que toute coopération multilatérale en la matière doit être animée du souci du respect de ces paramètres fondamentaux. Il est, à cet égard, utile de souligner que les discussions qui auront lieu dans le cadre des processus préparatoires des conférences internationales à venir, en particulier le Sommet mondial sur le développement social et la Conférence des Nations Unies sur les femmes, économiseraient certainement des énergies et des efforts si ces points de repères étaient dûment gardés à l'esprit comme autant d'acquis qu'il ne serait pas judicieux de débattre de nouveau tant il est vrai que l'histoire humaine a démontré que la diversité des réalités sociales, culturelles et civilisatrices, qui constituent une richesse pour la communauté internationale, ne saurait et ne devrait être soumise à des schémas d'uniformisation réducteurs et forcément inopérants.

Les objectifs quantitatifs retenus par le Programme d'action appellent l'attention et la mobilisation continue de la communauté internationale. Il s'agit notamment de la réduction de la mortalité infantile et maternelle dont, malgré les progrès réalisés au niveau mondial, la moyenne reste cependant élevée dans plusieurs pays et régions en développement par rapport aux normes universellement admises. Ici, l'objectif préconisé est la réduction des disparités entre pays développés et pays en développement par l'amélioration de la situation sanitaire et nutritionnelle des mères et des enfants. Il a été reconnu qu'un tel objectif était réalisable si les efforts faits au niveau national bénéficient de l'appui de la communauté internationale. L'accès à l'éducation de base pour tous les enfants et l'action soutenue que doivent mener les pays en développement pour faire reculer l'analphabétisme s'inscrivent dans cette perspective. C'est le lieu pour moi de regretter qu'en dépit de l'importance décisive de cette question pour toute politique intégrée de population, l'éducation n'ait pas eu la place qu'elle mérite parmi les quatre grandes composantes énoncées au titre du chapitre 13 qui comporte des estimations des niveaux de financement requis pour répondre au besoins des pays en développement au cours de la période 2000-2015.

D'un point de vue conceptuel, dont il faut espérer des retombées pratiques et opérationnelles, la Conférence du Caire a eu le mérite de cerner les responsabilités en ce qui concerne l'accentuation du phénomène de la pauvreté et ses conséquences sur l'environnement, et ce, en dépassant la vision étriquée des problèmes de population, présentés souvent sous le cliché inapproprié d'«explosion démographique», pour établir clairement que les modes de production et de consommation des pays nantis ne sont pas à tous égards compatibles avec les exigences d'un développement durable.

Le caractère diversifié, intersectoriel et multidisciplinaire des recommandations et objectifs adoptés par la Conférence du Caire impliquent, pour leur réalisation, une large participation au niveau national dans une entreprise soutenue prenant en charge l'ensemble des dimensions de la problématique de la population et du développement avec le concours conscient et déterminé de tous les acteurs.

Les actions nationales doivent naturellement être complétées par des activités communes aux niveaux sous-régional et régional pour assurer une interaction bénéfique et efficace. Dans ce contexte, il importe de renforcer la capacité d'intervention des institutions sous-régionales et régionales, y compris les commissions économiques régionales, afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle, notamment en matière d'échanges d'expériences, de collecte, d'analyse et de diffusion des données et études nécessaires à la réalisation des objectifs de la Conférence du Caire. Dans ce même ordre d'idées, les institutions du système des Nations Unies sont plus que jamais sollicitées en vue d'apporter la contribution qualitative et quantitative qui en est attendue en matière notamment d'expertise, de transfert technologique et scientifique pour renforcer les programmes de recherche et aider au développement des capacités nationales des pays en développement dans ces domaines.

L'importance, de même que l'urgence, qui s'attachent à la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire dans son intégralité commandent une mobilisation rapide et adéquate des ressources financières et humaines indispensables à la concrétisation des actions multiples et multiformes sur lesquelles la communauté internationale s'est accordée à la satisfaction générale.

Dans cet esprit, les pays membres du Groupe des 77 et la Chine, au nom desquels j'ai l'honneur de m'exprimer, ont démontré leur engagement sans équivoque en faveur de cet objectif en souscrivant aux estimations du Secrétariat sur

les niveaux de ressources requis pour la période 2000-2015, niveaux qui placent leur contribution propre à hauteur des deux tiers des montants retenus. Il s'agit là clairement de la manifestation de la volonté de ces pays d'assumer pleinement leurs responsabilités à cet égard. Au vu de la nécessité impérieuse de faire en sorte que le Programme d'action du Caire ne reste pas à l'état de voeu pieux, et compte tenu de l'immensité de la tâche à accomplir dans ce cadre, nos partenaires, les pays développés, sont appelés à apporter effectivement le complément de ressources, conformément aux engagements pris au titre des chapitres XIII et XIV du Programme d'action. Il est en outre unanimement admis que la mise en oeuvre des différentes composantes du Programme d'action requiert des ressources nouvelles et additionnelles pour appuyer les efforts qui seront déployés par les pays en développement, et en particulier par les moins avancés parmi eux, pour consolider leurs programmes de lutte contre la pauvreté qui sévit dans plusieurs régions du monde.

Il faut donc espérer que tous les participants au contrat politique et moral conclu au Caire prendront à coeur d'en mettre en oeuvre toutes les clauses avec la bonne foi et l'enthousiasme que ces enjeux pour l'humanité portent en eux.

L'importance des activités de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action est évidente et n'a pas à être démontrée.

C'est dans cet esprit que le chapitre XVI du Programme d'action a mis en relief le rôle central que doit jouer l'Assemblée générale, en sa qualité d'organe politique intergouvernemental le plus représentatif, pour la formulation et l'examen des politiques concernant les questions relatives au suivi de la Conférence. Dans ce contexte, le paragraphe 16.25 met particulièrement l'accent sur la nécessité d'un examen approfondi de la capacité des mécanismes existants, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Commission de la population et la Division de la population. À ce titre, les délégations des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine examinent en ce moment un projet de résolution qui sera soumis à la Deuxième Commission sur le sujet en tenant dûment compte des dispositions pertinentes du chapitre XVI susmentionné. Sans préjudice du résultat final de cet exercice, nous considérons qu'un effort supplémentaire doit être consenti à l'échelle du système pour une meilleure coordination entre les institutions qui interviennent au titre des activités de suivi en vue d'une approche intégrée, pour une meilleure répartition des tâches et des rôles, et en vue de réaliser une harmonisation des procédures de présentation de leurs rapports au Conseil économique et social.

Dans la perspective de donner un éclairage supplémentaire nécessaire aussi bien à la session de fond de l'ECOSOC de 1995, appelée à examiner les rôles, responsabilités, mandats et avantages comparatifs des institutions et organes intergouvernementaux concernés par les questions de population, qu'aux discussions qui auront lieu au titre du mécanisme de révision de la résolution 48/162 portant restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans le secteur économique et social et domaines connexes, le Secrétariat devrait préparer une étude sur d'éventuels arrangements institutionnels.

En terminant, je veux réitérer l'appréciation et les remerciements des délégations des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine à Mme Nafis Sadik pour les efforts qu'elle a déployés en vue d'assurer le succès de la Conférence du Caire. Nos remerciements vont également à l'Égypte pour l'hospitalité, la qualité de l'accueil, ainsi que pour les excellentes dispositions organisationnelles prises pour faciliter l'aboutissement des délibérations et favoriser le succès qui a couronné la Conférence.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne.

La Conférence internationale du Caire sur la population et le développement a été un grand succès. Les enjeux étaient très élevés. L'esprit du Caire était apparent tout au long de nos négociations. Nous avons élaboré un ordre du jour sur la population et le développement pour les 20 prochaines années, qui reflète ce que nous pensons être nécessaire pour l'avenir commun de l'humanité. Nous pouvons tous en être fiers.

Je veux rendre un hommage particulier au pays hôte, l'Égypte, à Mme Sadik, Secrétaire générale de la Conférence, et à son équipe. Ils ont fait de leur mieux pour garantir le succès final de nos travaux sur le Programme d'action.

M. Lopez de Rosa (Guinée-Bissau), Vice-Président, assume la présidence.

Le Programme d'action redéfinit l'agenda mondial pour les activités en matière de population. Nous avons fait passer l'accent mis sur les activités antérieures en matière de démographie et de malthusianisme au développement durable, y compris les modèles durables de consommation et de production, les droits et les responsabilités mutuelles et individuelles, les droits de la femme et la liberté de choix, en particulier en ce qui concerne l'espacement des naissances, l'hygiène sexuelle et le comportement procréa-

teur. À cette fin, la Conférence internationale a été déterminante en ce qui concerne le développement durable, étroitement liée à des conférences antérieures des Nations Unies, en particulier la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), ainsi qu'à des conférences à venir, comme le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Ces conférences peuvent et doivent s'échafauder sur les réalisations du Caire. L'Union européenne souscrit pleinement au Programme d'action du Caire.

Nous sommes très heureux du consensus sur les questions financières qui a été réalisé au Caire. Il démontre un engagement financier sérieux, en particulier des pays en développement, qui mérite l'appui de la communauté internationale. L'Union européenne confirme à nouveau son intention et sa détermination d'accroître sa contribution aux programmes en matière de population pour aider à recueillir le tiers de l'ensemble des fonds qui doivent provenir de ressources internationales. Certains États membres de l'Union européenne et de la Commission européenne ont déjà promis d'augmenter sensiblement leurs contributions, et d'autres les imiteront. Le résultat de la Conférence d'annonce de contributions, il y a deux semaines, est à cet égard prometteur. Le Fonds des Nations Unies pour la population s'attend à une augmentation de 15 % en 1995, pour atteindre les 300 millions de dollars. Les deux autres tiers des allocations annuelles de ressources doivent être fournis par les secteurs public et privé de pays individuels. L'Union européenne croit, avec le Programme d'action, que les efforts de mobilisation de ressources nationales des pays les moins développés et autres pays en développement à faible revenu doivent être complétés par une augmentation sensible des ressources internationales.

Je vais maintenant parler de la principale tâche qui nous attend dans l'avenir immédiat : le suivi institutionnel de la Conférence internationale sur la population et le développement aux Nations Unies et sa surveillance. Le chapitre XVI du Programme d'action contient quelques idées sur la façon dont il pourrait être organisé. Contrairement au suivi des deux précédentes Conférences sur la population, il convient cette fois d'ajuster les arrangements institutionnels à la méthode d'approche intégrée de la population et du développement adoptée par la Conférence. Il faut déterminer si les structures existantes sont toujours adaptées ou si elles ont besoin d'un ajustement approprié. Ce faisant, il ne faut pas oublier le contexte général. Tout ajustement apporté au système des Nations Unies pour le suivi de la Conférence internationale doit aussi être examiné en tenant compte des prochaines Conférences des Nations Unies, comme le Sommet mondial pour le développement

social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et des conséquences que les ajustements pourraient entraîner pour leurs processus de suivi respectifs.

Le Conseil économique et social et l'Assemblée générale sont les deux véritables instances de surveillance du processus de suivi. Comme le Conseil assume la responsabilité de coordonner tous les domaines couverts par le Programme d'action, il semblerait le mieux en mesure d'être le principal mécanisme de surveillance. Cela pourrait être un moyen de mettre à l'épreuve le Conseil économique et social pour voir s'il est en mesure de se charger d'une tâche aussi concrète. La partie supérieure du segment des activités opérationnelles du Conseil prévoit déjà se saisir de la question du suivi l'année prochaine.

Selon nous, les structures actuelles servent, pour le moment, notre intérêt commun en assurant les dispositions institutionnelles adéquates de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement. Après Rio, la situation était différente. Il n'y avait pas de commission dotée d'un mandat pour le développement durable. Par ailleurs, la Commission chargée des questions de population — une commission technique du Conseil économique et social — existe depuis 1946. Cette commission peut et doit jouer un rôle utile dans le suivi du Caire. Son mandat et son fonctionnement devraient être revus et ajustés comme il convient afin de répondre au cadre plus large et à une approche intégrée du Programme d'action du Caire.

L'Union européenne encourage une approche intégrée entre la Division chargée des questions de population du Secrétariat et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), conformément à leurs mandats respectifs. Nous espérons que les arrangements pragmatiques permettront d'établir une coopération entre le Directeur exécutif du FNUAP et la Division chargée des questions de population afin d'assurer une coordination globale des activités du système des Nations Unies en matière de population.

Au cours de ces 25 dernières années, le FNUAP est devenu l'un des acteurs les plus importants en matière d'assistance au développement et d'assistance démographique multilatérale. Son impartialité et sa possibilité de réagir aux besoins spécifiques des pays en développement pris individuellement en font un organisme unique en son genre. Conjointement avec la Division chargée des questions de population, le FNUAP a également joué un rôle significatif pour assurer le succès de la Conférence internationale sur la population et le développement. L'Union européenne continuera d'offrir un ferme appui au FNUAP dans ses futures activités. Quant à la proposition faite par le FNUAP de

mettre en place un Conseil d'administration distinct, conformément à la résolution 48/162, l'Union européenne n'en voit pas actuellement la nécessité. Mais nous pensons que le Fonds doit procéder à des ajustements en fonction de l'approche intégrée du programme d'action.

Un net consensus existe sur la nécessité pour les différents organes et institutions spécialisés des Nations Unies ainsi que pour les institutions nationales et régionales, de revoir, renforcer et ajuster leurs plans, programmes et activités dans le sillage de la Conférence. Dans la mesure du possible, les commissions du Conseil économique et social, y compris celle pour le développement social, devraient faire de même. La coopération avec les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires est, à cet égard, primordiale. Sans engagement du volet non gouvernemental de nos sociétés, la mise en oeuvre du Programme d'action sera entravée, et pourra même échouer.

Pour évaluer le progrès, une base de données plus étendue est indispensable. Nous savons que la qualité des rapports nationaux dépend, dans une grande mesure, de la mise à disposition de données fiables. Pour alléger la somme de travail inhérente à la préparation des rapports nationaux, l'Union européenne souligne la proposition figurant au paragraphe 16.13 du Programme d'action à l'effet de mettre en place un système de rapports récapitulatifs appropriés pour le suivi de toutes les conférences des Nations Unies dans les domaines connexes. Dans la mesure du possible, ces rapports nationaux devraient être compatibles avec les plans de développement durable nationaux préparés par les pays dans le cadre de la mise en oeuvre d'Action 21.

L'Union européenne est attachée à la réalisation des objectifs et buts du Programme d'action. Nous sommes certains que tous les États Membres seront en mesure de convenir d'ajustements institutionnels appropriés pour le système des Nations Unies afin de contrôler et d'évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action. Au titre du chapitre XVI du Programme d'action, le Conseil économique et social devrait s'attacher à la préparation de l'assemblage institutionnel avant que la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale prenne des mesures définitives. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de l'approbation, par l'Assemblée générale, de la résolution au titre de laquelle le Programme d'action a été adopté au Caire. Il nous faut également préciser quel genre d'informations sont à fournir et quel rapport nous attendons du Secrétaire général en tant que base de nos futures discussions à la session de fond du Conseil économique et social de juillet 1995. L'Union européenne est prête à apporter sa coopération au

sein de la Deuxième Commission pour réunir le consensus sur une telle résolution.

Mme El-Islambouly (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Pour commencer je voudrais exprimer l'appui de ma délégation à la déclaration faite par la délégation de l'Algérie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude aux nombreuses délégations qui ont loué, à maintes occasions depuis le début de la présente session de l'Assemblée générale, tant au cours du débat général que lors de l'examen des questions pertinentes dans les différentes commissions, les efforts réalisés par l'Égypte en tant que pays hôte de la Conférence.

La délégation égyptienne se félicite du rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement figurant au document A/CONF.171/13 et loue l'effort sincère et la coopération constructive tant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies que de Mme Nafis Sadik, Secrétaire générale de la Conférence, durant la période préparatoire et au cours de Conférence elle-même que l'Égypte a eu l'honneur d'accueillir en septembre dernier. Son succès, tant sur le plan organisationnel que sur le fond, a été une source de satisfaction pour toute la communauté internationale.

Le consensus sans précédent qui a marqué l'adoption, lors de la Conférence, du Programme d'action, a généré un sentiment de fierté qui continue à ce jour. L'adoption de ce programme traduit le succès de plus de 180 États qui ont réussi à établir un dialogue fructueux entre différentes cultures et civilisations, qui a conduit, en fin de compte, à un accord de consensus sans qu'il y ait eu tentative de la part d'une partie, quelle qu'elle soit, d'imposer ses convictions à l'autre. Le Programme d'action constitue un important document de fond et une nouvelle méthode pour traiter des questions de population dans une perspective appropriée, c'est-à-dire leur interrelation avec les questions de développement. Il représente un guide fiable en énonçant les programmes et politiques de population pour les quelque 20 prochaines années aux niveaux national, régional et international. Le Programme d'action traite de sujets d'une extrême importance, tels que le lien qui existe entre la population, la croissance économique et le développement continus; les questions relatives à la santé sexuelle et au comportement procréateur; la promotion de la femme; l'égalité des sexes; les responsabilités masculines; la famille; le vieillissement; la planification familiale; les migrations internationales et les déplacements à l'intérieur du pays et le rôle des organisations non gouvernementales. En outre, le Programme traite les objectifs quantitatifs et évalue

les engagements financiers nécessaires à leur réalisation. C'est ce qui a été réalisé au Caire : un succès qui a couronné les efforts de la communauté internationale dans la préparation de cette importante Conférence.

Qu'en est-il de l'avenir? Le succès remporté au Caire doit être considéré comme le point de départ d'un mouvement international important visant à assurer la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le Programme d'action. Il importe de maintenir l'élan suscité par le succès de cette conférence et de mieux faire connaître le Programme d'action aux niveaux national, régional et international. Il faut également assurer que les programmes d'action qui seront adoptés à Copenhague et à Beijing l'année prochaine et à Istanbul l'année d'après, reflèteront ce qui figurait dans le Programme d'action du Caire en ce qui concerne les questions relatives à la population, le développement social, la promotion de la femme, la préservation de l'environnement et autres questions pertinentes.

Le véritable succès de la Conférence internationale sur la population et le développement est tributaire de la disponibilité des ressources financières promises par les États afin de permettre l'application des recommandations contenues dans le Programme d'action.

Ce succès est également tributaire du suivi, de la surveillance, de l'examen et de l'évaluation des résultats obtenus dans l'application de ces recommandations au plan national, grâce à une meilleure connaissance du Programme d'action et à la formulation de programmes et de politiques nationales pour appliquer ses recommandations. On peut y parvenir en conservant les comités nationaux qui ont participé aux préparatifs de la Conférence ou en créant de nouveaux mécanismes nationaux.

Au niveau régional, cela pourrait être réalisé en encourageant le rôle des comités régionaux, des organisations et des banques de développement. Au niveau international, cela pourrait être réalisé en créant un mécanisme efficace de suivi, qui pourrait être défini au cours de la présente session de l'Assemblée générale et de la prochaine session du Conseil économique et social.

La situation demande un mécanisme de suivi intergouvernemental qui surveillerait périodiquement les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs du Programme d'action, qui identifierait les problèmes et les obstacles qui sont sur la voie, et trouverait les solutions appropriées.

L'idée généralement acceptée étant de travailler au moyen des mécanismes actuels déjà en place, soit au niveau

intergouvernemental, soit au niveau du Secrétariat, sans mettre au point ni créer de nouvelles structures bureaucratiques, la Commission de la population pourrait être l'organe approprié pour se charger du rôle de suivi. La Commission est l'un des organes techniques du Conseil économique et social. La choisir pour jouer ce rôle représente une option logique et pourrait également constituer un lien dans un cadre intégré pour suivre et appliquer les décisions et conclusions des conférences des Nations Unies passées et à venir.

Nous envisageons un cadre intégré dans lequel la Commission du développement durable assurerait le suivi des décisions de Rio de Janeiro, la Commission des droits de l'homme suivrait celles de Vienne, la Commission de la population suivrait celles du Caire, la Commission du développement social suivrait celles de Copenhague, la Commission du statut de la femme suivrait celles de Beijing, et la Commission des établissements humains suivrait les décisions d'Istanbul.

Le recours à la Commission de la population en tant que mécanisme de suivi des décisions du Caire non seulement est un choix pratique et logique dans le cadre de l'ensemble intégré ci-dessus, mais correspond également à l'esprit et à la lettre de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale qui permettrait de suivre les décisions de la Conférence grâce à trois structures intergouvernementales : la Commission sur la population, qui présente ses rapports de suivi à la deuxième structure, soit le Conseil économique et social, lequel, à son tour, concrétise et analyse ces rapports et les renvoie à la troisième structure, l'Assemblée générale.

Pour que la Commission de la population puisse jouer son rôle, il faut la dynamiser, moderniser son mandat et ses termes de référence qui n'ont pas changé depuis 1946. La Commission serait ainsi transformée passant du cadre d'un groupe d'experts démographiques à celui d'un comité intergouvernemental s'occupant de questions relatives à la population dans le cadre de son lien avec le développement et non pas dans une perspective purement démographique.

Pour que la Commission de la population puisse jouer le rôle de mécanisme de suivi, il sera également nécessaire d'augmenter le nombre de ses membres de 27 à 53 afin qu'elle réalise le plus grand degré de transparence dans le suivi des décisions de la Commission. Il sera également nécessaire de changer le calendrier de ses sessions afin qu'elle puisse se réunir annuellement plutôt que biennuellement. Cela assurerait la continuité du processus de suivi.

Outre le rôle de la Commission de la population en tant que mécanisme intergouvernemental de suivi, nous pensons également que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pourrait jouer un rôle très important en fournissant à la Commission de la population des informations sur toutes les activités opérationnelles relatives aux programmes multilatéraux sur la population.

Le mois dernier, nous avons commémoré le vingt-cinquième anniversaire du Fonds des Nations Unies pour la population. Cet événement a suscité un hommage bien mérité à l'important rôle de pionnier que joue le Fonds depuis sa création, en appuyant les programmes et politiques en matière de population des pays en développement dans le cadre des activités opérationnelles de développement des Nations Unies.

Pour ces raisons, nous appuyons la recommandation contenue au chapitre XVI du Programme d'action de créer un conseil d'administration distinct et autonome pour le Fonds des Nations Unies pour la population. Nous appuyons également l'idée d'assigner au Fonds des Nations Unies pour la population la responsabilité principale, dans le cadre du système des Nations Unies, en matière de mobilisation des ressources financières nécessaires à l'application du Programme d'action.

D'autre part, nous envisageons un rôle important pour la Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, qui pourrait fournir à la Commission de la population des informations sur les tendances et les études concernant les questions de population s'agissant de leur lien avec le développement durable, et évaluer de façon périodique les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action. Partant de cette base, nous demandons que l'on renforce les capacités et les ressources de cette importante Division afin qu'elle soit à même de s'acquitter de son rôle dans le mécanisme de suivi.

Outre ce qui précède, nous voudrions parler de l'importance de créer un comité interinstitutionnel sur les questions de population et de développement, qui serait un organe subsidiaire du Comité consultatif sur la coordination, afin de coordonner les activités des organes, institutions, programmes et fonds pertinents des Nations Unies à la fois au Siège et sur le terrain.

Le succès de la Conférence qui s'est conclue par l'adoption du Programme d'action et celui de la présente session de l'Assemblée générale et de la prochaine session

du Conseil économique et social dans la création d'un mécanisme optimal de suivi, ne pourra être assuré que si tous les États Membres sont attachés à la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'application des recommandations du Programme d'action de la façon indiquée au chapitre XIII du Programme. Ce succès pourrait être accru si les organisations non gouvernementales jouaient un rôle actif à la prochaine étape, en tant que complément du rôle important et actif joué par les organisations dans les préparatifs de la Conférence, au cours de la Conférence même, et dans les réunions d'instances parallèles d'organisations non gouvernementales.

Nous sommes persuadés que le vif intérêt manifesté par toutes les parties garantira la pérennité des succès obtenus au Caire et que l'élan qu'ils ont suscité se poursuivra, afin d'atteindre l'objectif d'une vie meilleure pour les générations présentes et futures.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais tout d'abord exprimer la sincère reconnaissance de la délégation indonésienne au Président du Groupe des 77 pour sa déclaration très claire, à laquelle ma délégation souscrit pleinement.

Ma délégation se félicite de l'issue de la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement et loue le sens de l'inclusion et de la coopération avec lequel des questions complexes, importantes et parfois délicates ont été abordées. Nous sommes également convaincus que le vaste Programme d'action de la Conférence constituera un véritable plan d'ensemble destiné à orienter les tendances démographiques alarmantes vers une voie plus durable. Pour ce faire, cependant, l'esprit de coopération et de partenariat qui a caractérisé la Conférence doit prévaloir dans sa phase de mise en oeuvre. Nous espérons que l'Assemblée non seulement approuvera le Programme d'action du Caire, mais qu'elle cherchera aussi à préserver et à renforcer l'élan suscité par la Conférence et son processus préparatoire afin de garantir sa mise en oeuvre en temps opportun. Si nous y parvenons, la prédiction de la Secrétaire générale de la Conférence, Mme Sadik, à la séance de clôture, à savoir que ce Programme d'action a la capacité de changer le monde, pourrait bien se révéler exacte.

La Conférence internationale du Caire sur la population et le développement, de même que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et à la différence des conférences antérieures sur la population de Bucarest et de Mexico, a traité de la question de la population dans le contexte plus large du développement. En tant que pays en développement qui vient au quatrième

rang dans le monde au point de vue population, l'Indonésie se félicite tout particulièrement que les principes énoncés dans le Programme d'action reflètent la prise de conscience de plus en plus grande du lien qui existe entre la population et une croissance économique et un développement durables. Le lien qui existe entre pauvreté et politique de la population a été clairement établi et devrait permettre, s'il est mis en oeuvre, d'améliorer les conditions de vie des pauvres. Parce que l'Indonésie a adhéré au principe du développement axé sur la population et reconnu l'importance de la valorisation des ressources humaines, nous estimons qu'une telle démarche représente un moyen efficace d'élargir les choix offerts à la population pour améliorer son bien-être.

La mise en valeur des ressources humaines s'est révélée être au centre de la lutte pour combattre le fléau de la pauvreté, vaincre le chômage et régler toute une série de problèmes d'ordre politique et social. Car nous estimons que ce n'est que par la valorisation des ressources humaines et la consolidation des capacités, y compris la participation des femmes, que l'on pourra effectivement encourager une croissance économique et un développement durables et remédier à la pauvreté. Par conséquent, il conviendrait d'accorder la plus haute priorité aux programmes visant à atteindre ces objectifs, notamment les mesures telles que l'accès accru à l'information, à l'éducation, à la formation et aux offres d'emploi, ou l'amélioration des services de santé.

Pour notre part, nous avons cherché en Indonésie, notamment parce que nous mettons depuis longtemps l'accent sur le développement axé sur l'être humain — ou le peuple — à établir un équilibre entre les droits de l'individu, de la famille et de la communauté, et le droit au développement. Dans ce contexte, l'Indonésie met en oeuvre depuis peu la première phase de son approche en matière de population, qui vise à créer des «familles petites, heureuses et prospères». La première partie de cet objectif a été réalisée, mais les deux autres parties n'ont pas encore été suffisamment traitées. La deuxième phase de cette approche, qui a été lancée avant les résultats de la Conférence du Caire et de façon anticipée, vise la création de familles petites et prospères, mais cette fois, en tant qu'agents et bénéficiaires du développement.

L'Indonésie se félicite également que le Programme mette en relief le droit souverain de chaque État de mettre en oeuvre les recommandations du Programme conformément à ses lois nationales et à ses priorités en matière de développement, dans le plein respect de la diversité des valeurs religieuses et éthiques et des traditions culturelles de

son peuple, et conformément aux droits de l'homme universellement reconnus. Cette reconnaissance permettra ainsi d'éviter que naissent des controverses inutiles si des questions particulièrement délicates étaient traitées d'un point de vue global.

Un autre principe énoncé dans le Programme et sur lequel ma délégation souhaiterait faire de brèves observations a trait à la nécessité de faire progresser l'égalité des sexes, l'équité et le statut des femmes. Depuis des temps immémoriaux, les femmes ont joué un rôle central au sein de la famille, mais, en même temps, elles ont trop souvent fait l'objet de discrimination sur les plans économique et social et été marginalisées. On s'accorde désormais à reconnaître l'existence d'un lien étroit entre la promotion de la femme et la diminution de la fécondité. Plus les femmes progresseront sur le plan économique, plus elles auront de choix et plus la taille de la famille aura tendance à diminuer. La réalisation des potentialités des femmes grâce à l'éducation et à l'emploi au-delà des rôles traditionnels, ainsi que l'élimination de la discrimination, de la violence et des sévices à leur encontre, ont inévitablement entraîné une baisse du taux de fécondité. Il ne s'agit pas de nier le rôle unique et indispensable joué par les femmes dans la famille. En fait, il convient de souligner et d'encourager le fait qu'il y a compatibilité entre la participation des femmes au marché du travail et les responsabilités parentales. À cet égard, nous nous félicitons beaucoup des objectifs quantitatifs spécifiques du Programme d'action en matière de réduction de la mortalité, de renforcement de l'éducation, notamment pour les jeunes filles, et d'accessibilité accrue aux services de planification familiale.

Un élément critique dans la mise en oeuvre du Programme concerne la coopération internationale, la population et le développement relevant du partenariat mondial. Au coeur de cette coopération devraient figurer la promotion de la consolidation des capacités nationales, l'accroissement du transfert des techniques appropriées et la mise à disposition de ressources financières suffisantes pour mettre en oeuvre les activités et réaliser les objectifs du Programme.

Comme le partenariat repose essentiellement sur le caractère mutuel des intérêts et des bénéfices, un partage des responsabilités et une interdépendance véritable, il est extrêmement important que chacun assume la part qui lui revient. Alors que les gouvernements ont la responsabilité primordiale de poursuivre l'objectif consistant à améliorer les capacités nationales pour la population et le développement et à adapter en conséquence leurs plans de développement, il est impératif que la communauté internationale

encourage l'instauration d'un environnement économique favorable en adoptant des politiques macro-économiques pour une croissance économique et un développement durables. Les chapitres XIII et XIV énoncent les objectifs et les mesures pour développer un tel partenariat. Nous devons donc rechercher les moyens de renforcer ce partenariat de façon que nous ne retrouvions pas le type de mesures limitées ayant caractérisé la période qui a suivi la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La volonté politique voulue, qui a revêtu la forme d'un appui tangible, est primordiale si nous voulons mettre pleinement en oeuvre le Programme.

C'est dans le domaine des ressources financières que le partenariat pour la population et le développement revêt le plus d'importance. Si les mesures prises au niveau national sont de toute première importance — et, en fait, l'essentiel des ressources sont d'origine nationale — on prend aussi de plus en plus conscience de la nécessité d'accroître de manière substantielle la fourniture d'une aide financière en matière de population et de développement de façon à assurer le succès des efforts nationaux. Il est encourageant de noter que la coopération financière est en augmentation constante ces 20 dernières années et que les organisations non gouvernementales et le secteur privé, ainsi que les institutions nationales, sont de plus en plus engagés. De même, l'émergence de différents types de partenariat est une évolution positive. Nous espérons sincèrement que le consensus sera préservé et qu'il se traduira par des mesures concrètes sous forme de courants de ressources financières réelles pour les programmes portant sur la population.

Des ressources supplémentaires sont nécessaires. L'idéal serait qu'elles découlent de l'assistance officielle au développement grâce à un effort accru de la part de la communauté internationale en vue de réaliser les objectifs convenus en matière d'assistance officielle au développement. Ce n'est que grâce à la fourniture de ressources adéquates que les niveaux de croissance de la population pourront être réduits aux chiffres les plus bas visés par les Nations Unies. Dans le même temps, les pays bénéficiaires doivent s'assurer que l'assistance internationale pour les activités de population et de développement est utilisée effectivement pour répondre aux objectifs nationaux en matière de population et de développement, ce afin d'aider les donateurs à prendre d'autres engagements quant aux ressources pour l'application du Programme d'action. En outre, ma délégation aimerait indiquer que le nouveau phénomène de participation accrue d'organisations non gouvernementales et du secteur privé devrait être encouragé davantage et que de telles entités devraient être invitées à participer, en association avec les gouvernements, à toutes

les étapes de l'élaboration, de l'application, du financement et du contrôle des programmes. Il est important que leur potentiel exceptionnel ne soit pas gaspillé et soit au contraire stimulé.

Dans l'esprit de la coopération internationale en matière de population et de développement, de nombreux pays en développement se sont déjà engagés dans une étroite collaboration. C'est dans ce contexte que nous notons la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud pour qu'elle puisse jouer un rôle efficace dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Quant à nous, en Indonésie, nous avons élargi l'assistance Sud-Sud, en particulier dans le domaine du planning familial, ce qui a été considéré comme une grande réussite. Ce faisant, nous avons observé que deux nouveaux moyens ont été particulièrement utiles dans le renforcement de la coopération Sud-Sud. Le premier est l'approche évolutionniste permettant à deux pays ou plus d'entreprendre des projets tout en laissant aux autres la possibilité de s'y associer lors des phases ultérieures lorsque ces derniers jugeront utile de le faire. Nous avons aussi cherché à développer des arrangements financiers trilatéraux qui permettent d'encourager diverses formes de partenariat Sud-Sud et Nord-Sud. À cet effet, je suis heureux de remarquer qu'en attendant l'issue de la Conférence, nous avons pu, avec un certain nombre de pays en développement et grâce à l'appui de diverses agences et institutions, lancer au Caire un arrangement pilote Sud-Sud appelé : «Partenaires dans les domaines de la population et du développement : une initiative Sud-Sud». Nous pensons que cet arrangement pourrait réellement aider à faciliter le développement d'un partenariat authentique, basé sur l'intérêt et les avantages mutuels ainsi que sur un partage équitable des responsabilités dans la mise en oeuvre du Programme d'action.

S'agissant de l'action de suivi et vu les résultats globaux et de grande portée de la Conférence, nous estimons qu'il est tout à fait nécessaire de renforcer sensiblement la Commission de la population et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). À cet effet, le mandat et la composition de la Commission devraient être examinés et renforcés pour lui permettre de devenir un organe intergouvernemental efficace pour la poursuite d'actions de suivi de la Conférence et pour contrôler, examiner et évaluer l'application du Programme d'action. Il faut aussi renforcer le FNUAP pour accroître son efficacité en tant qu'organe opérationnel des Nations Unies dans le domaine de la population et du développement. À la lumière de la résolution 48/162 sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes,

je pense qu'il y a nécessité d'avoir un Conseil d'administration séparé pour le FNUAP.

En conclusion, alors que nous planifions notre entrée dans le XXIe siècle et au-delà, nous disposons de leviers et de plans puissants, tels que le Programme d'action du Caire pour nous aider à cheminer à une allure soutenue vers un avenir prometteur. Cette occasion ne doit pas être perdue.

Mme Rehn (Finlande) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole au nom des cinq pays nordiques : le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède et la Finlande. Permettez-moi avant tout de féliciter particulièrement ma chère amie, Nafis Sadik, et son personnel pour leur travail plein de dévouement au service de la Conférence internationale sur la population et le développement. Je voudrais aussi transmettre mes remerciements à l'Égypte pour l'excellente organisation et la chaleureuse hospitalité dont nous avons tous bénéficié.

La Conférence du Caire a été un succès. Son Programme d'action constitue un jalon auquel les pays nordiques apportent leur plein appui. Dans le même temps, le Programme représente un défi pour les gouvernements et la communauté internationale.

Le Caire a confirmé que les questions liées à la population font partie inhérente de l'ordre du jour mondial sur le développement durable. Les pays nordiques s'en félicitent. Les principaux éléments des questions de population et de développement — l'éducation, la santé, l'exercice de responsabilités par les femmes, une croissance économique durable, l'environnement et les modèles de consommation et de production — ainsi que leurs liens mutuels sont également abordés de façon cohérente dans le Programme d'action. La nouvelle façon de penser qui ressort du Programme, en particulier sur le concept de santé et de droits touchant à la procréation, doit être mise en application avec détermination. L'individu, qui est légitimement au centre des questions de population et de développement, doit disposer d'un environnement adéquat lui permettant d'exercer ses droits, ses choix et ses responsabilités. Il s'agit là de la responsabilité première des gouvernements.

L'accord du Caire doit être répercuté à tous les niveaux : local, national, régional et international. Le message du Caire doit faire l'objet d'un suivi non seulement de la part des États Membres, mais aussi de la société dans son ensemble, ainsi que des Nations Unies et des autres organisations internationales. Le Caire a constitué un maillon d'une chaîne de sommets et conférences qui se poursuivra avec le Sommet mondial pour le développement social, la

Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence internationale des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Le message doit parvenir à ces conférences.

Le signal le plus significatif du Caire apparaît dans l'esprit du consensus et la reconnaissance des défis mondiaux communs. D'autres indications importantes incluent la nécessité de faire avancer les progrès réalisés sur les questions intéressant l'égalité des sexes, sur la santé et les droits touchant à la procréation, ainsi que sur les droits et besoins des adolescents et des enfants. S'agissant des enfants, je voudrais évoquer également l'important débat que nous avons eu à la Troisième Commission sur la promotion des droits des enfants, sujet qui doit faire l'objet de notre intérêt constant.

Les liens entre la population et l'utilisation durable des ressources naturelles doivent être améliorés. Je voudrais indiquer en particulier que les progrès réalisés au Caire serviront de base d'action importante pour la Conférence mondiale de Beijing sur les femmes. Je voudrais insister sur le fait que nous ne devons pas oublier le rôle et les responsabilités des hommes.

La partie essentielle de la mise en oeuvre du Programme d'action aura lieu en dehors des Nations Unies. Je voudrais souligner l'importance des actions au niveau national, qui constituent le véritable test. Nous espérons voir des actions concrètes, des stratégies opérationnelles, des efforts authentiques à la base, et aussi un soutien public en faveur des changements dans les politiques officielles liées à la population et au développement. Diffuser le Programme d'action est vital. Le développement des capacités d'action nationale est de la plus grande importance et doit inclure les possibilités offertes par les organisations non gouvernementales, en particulier les diverses organisations de femmes et celles chargées des questions de santé et d'environnement.

Au niveau international, ce ne sont pas seulement l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales qui ont un rôle important à jouer. Les instances non gouvernementales et intergouvernementales, de même que le secteur privé et la communauté scientifique sont très importants également. Tous doivent revoir leurs programmes et politiques pour répondre à l'appel du Caire.

Les résultats et le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement doivent être vus dans un contexte de développement mondial plus large, où le système des Nations Unies joue un rôle central. Nous appuyons vigoureusement le point de vue du Secrétaire

général selon lequel une action concertée en faveur du développement s'impose de toute urgence. Les cinq piliers de l'Agenda pour le développement — paix, croissance économique, protection de l'environnement, justice sociale, démocratie et droits de l'homme — font partie d'un tout indivisible. Il semble se dégager de l'actuelle série de conférences un nouveau cadre de développement axé sur l'homme et sur la société. Les recommandations du Secrétaire général contenues dans l'Agenda pour le développement établissent le rôle des Nations Unies dans le développement de ce concept naissant. C'est dans cette perspective plus large que le suivi de la Conférence doit être débattu.

L'Assemblée générale, en tant qu'organe responsable de la formulation de politiques générales, doit prendre des mesures concernant le suivi de la Conférence au sein du système des Nations Unies, lesquelles comprennent la discussion et la prise de décisions sur les questions liées aux arrangements institutionnels, la surveillance et l'établissement de rapports, la coordination et le financement. Ces questions exigeront un nouveau travail préparatoire avant la session de l'année prochaine du Conseil économique et social. Toutes devront cependant être traitées afin d'assurer un suivi cohérent des conférences mondiales par les Nations Unies.

La responsabilité de l'établissement des directives politiques d'ensemble et de la coordination incombe aussi au Conseil économique et social pour ce qui est des questions de population et de développement. Les pays nordiques ont toujours appuyé activement l'idée d'un accroissement du rôle du Conseil. La série de conférences et de réunions au sommet a souligné la nécessité d'un Conseil économique et social fort. Le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, y compris les mécanismes intergouvernementaux et d'établissement des rapports, devrait lui aussi soutenir le Conseil. Il importe de voir comment les activités de suivi pourraient renforcer le concept des cinq piliers de l'Agenda pour le développement de même que l'approche globale du développement préconisée par le Secrétaire général. Selon nous, cela suppose une Organisation des Nations Unies mieux à même de relever les défis soulevés par les conférences. Nous devrions éviter de fragmenter les activités de suivi en d'innombrables commissions techniques et arrangements parallèles d'établissement des rapports.

Au niveau intergouvernemental, l'Organisation des Nations Unies dispose à présent de plusieurs commissions techniques, dont la Commission de la population qui, pour le moment, traitent séparément de segments restreints du développement socio-économique. Ce qu'il faut, comme le dit le Secrétaire général dans ses recommandations au sujet de

l'Agenda pour le développement, ce sont des mécanismes réalistes et efficaces pour donner suite, de manière cohérente, à la nouvelle approche du développement qui se fait jour. En outre, il conviendra de tenir dûment compte des nécessités découlant des conférences à venir et du débat sur l'Agenda pour le développement. La participation d'organisations non gouvernementales devrait être envisagée conformément aux directives adoptées dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) est actuellement la seule organisation du système des Nations Unies qui ait un mandat précis en matière de population et de développement. Toutefois, afin de couvrir tous les aspects de la nouvelle approche globale, d'autres fonds et programmes du système des Nations Unies, ainsi que les institutions spécialisées, doivent également être mobilisés. Ces organisations doivent décider au sein de leurs organes directeurs de leurs activités de suivi de la Conférence sur la population et le développement. Une répartition des tâches, une coordination et une coopération efficaces sont essentielles.

À l'avenir, des activités opérationnelles intégrées en faveur du développement, ou du moins leur gestion coordonnée, pourraient être le moyen pour l'ONU d'être véritablement efficace en matière de coopération pour le développement. Dans ces conditions, et dans le cadre du suivi de la Conférence, il ne semble pas justifié pour le moment d'avoir un conseil d'administration séparé pour le FNUAP. Quoi qu'il en soit, l'amélioration de la gestion actuelle du FNUAP doit être envisagée dans le contexte de la mise en oeuvre efficace de la réforme des activités opérationnelles en faveur du développement.

Le suivi du Programme d'action exige un renforcement de la capacité analytique multisectorielle. Le Programme comporte plusieurs domaines qui, à l'heure actuelle, ne sont pas couverts par le mandat de la Division de la population ou du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques. Il faut renforcer la coopération au sein de l'ONU, et faire appel en même temps aux compétences extérieures, selon qu'il conviendra, en gardant à l'esprit l'optique cohérente du développement qui est en train de se faire jour.

En plus d'une amélioration des arrangements institutionnels, il nous faut également un mécanisme combiné de surveillance et d'établissement des rapports pour le suivi des différentes conférences, tant au plan national qu'au sein des Nations Unies, qui couvre tous les aspects du développement humain durable. L'actuel système de surveillance et

d'établissement des rapports concernant les questions de population, tel qu'il a été établi il y a 20 ans, est dépassé. Aujourd'hui, lorsque nous traitons de questions de population, nous le faisons dans le contexte du développement durable et comme faisant partie des concepts de développement humain durable et de sécurité humaine.

La prochaine session du Conseil économique et social, qui examinera ces questions, doit être dûment préparée par le Secrétariat en consultation avec les États Membres. En outre, pour ce qui est de la coordination, nous notons avec intérêt que les travaux ont déjà commencé au sein du Comité consultatif de coordination et du groupe d'étude présidé par Mme Sadik. Cette coordination interinstitutions doit être maintenue et adaptée en fonction des exigences de l'approche intégrée dont j'ai déjà parlé.

S'agissant des Nations Unies, nous devons veiller à assurer un financement suffisant et prévisible en faveur de la population et du développement, ainsi que des activités de développement en général. Nous attendons du groupe de travail sur le financement des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement, mandaté par la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, qu'il envisage des solutions pour l'avenir. Il est crucial de s'entendre sur un mécanisme de financement stable à long terme si nous voulons réellement que l'Organisation des Nations Unies puisse répondre à la demande croissante de financement sous forme de dons.

Le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement exige un engagement authentique. Même le meilleur mécanisme onusien possible ne peut faire des miracles sans l'engagement de tous les gouvernements et de tous les partenaires intéressés.

M. Wang Xuexian (Chine) (*interprétation du chinois*) : La Conférence internationale du Caire sur la population et le développement a une grande signification historique, venant après la Conférence sur l'environnement et le développement. Le lien étroit de la question de la population avec l'environnement et le développement qui s'est affirmé lors de la Conférence, reflète une plus grande compréhension par la communauté internationale de la question de la démographie. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, adopté par consensus à la Conférence, détermine l'objectif de croissance démographique dans le monde pour les 20 prochaines années et la nouvelle stratégie pour y parvenir, ce qui aura un impact important sur l'orientation des activités et de la coopération internationale en matière de population et de développement.

La population est l'une des grandes questions qui se posent à l'humanité aujourd'hui. La manière dont elle sera traitée aura des répercussions sur le bien-être de près de 5,7 milliards d'habitants dans le monde, ainsi que sur la survie de toute l'humanité. Par conséquent, faire passer le Programme d'action de l'état de document à celui de réalité est un défi important qui nécessitera des efforts inlassables et la sincérité politique de toutes les parties.

La délégation chinoise voudrait faire les observations suivantes sur la mise en oeuvre du Programme :

Premièrement, les conditions nationales de chaque pays doivent être respectées dans la mise en oeuvre du Programme.

Le monde dans lequel nous vivons est un monde diversifié dans lequel les pays diffèrent sur le plan de la population, de la culture, de l'histoire, de la tradition, du niveau de développement économique et du contexte religieux. Il est, dès lors, impossible d'aborder la question de la population dans chaque pays en faisant appel à une norme ou à un modèle unique. Il ne saurait y avoir de telles normes ou modèles. Le Programme doit être exécuté à la lumière des conditions démographiques et nationales de chaque pays, et la politique et les objectifs démographique nationaux devraient être formulés par chaque pays indépendamment, conformément aux dispositions pertinentes du Programme.

Deuxièmement, le règlement de la question de la population doit toujours être étroitement intégré à la promotion du développement économique et social en général.

L'objectif fondamental de la question démographique est d'améliorer le niveau de vie des populations et leur qualité de vie. Pour parvenir à cet objectif, toutefois, il est impératif d'encourager le développement économique durable et de satisfaire progressivement les besoins sociaux fondamentaux des populations. Pour les pays en développement, la tâche primordiale est d'éliminer la pauvreté, d'améliorer l'éducation, les soins de santé et les conditions de vie, ainsi que rehausser le statut des femmes et renforcer la protection de l'environnement.

Troisièmement, la mise en oeuvre du Programme appelle non seulement les efforts des gouvernements de tous les pays, mais également une coopération internationale efficace.

La communauté internationale — en particulier les pays développés — devrait créer un environnement favorable aux pays en développement dans leurs efforts de règlement global de la question de la population et du dévelop-

pement, et devrait en particulier s'acquitter des engagements qu'elle a pris à la Conférence en fournissant au moins un tiers des ressources indispensables à la mise en oeuvre du Programme en s'assurant que des ressources nouvelles supplémentaires seront disponibles, qui ne devront pas être tirées d'un réarrangement des priorités accordées aux autres projets.

En outre, aucun pays ne devrait assortir son assistance de conditions en matière de population et de développement, car cela va à l'encontre non seulement de l'esprit de la Charte, mais également du principe de l'égalité et des avantages mutuels régissant la coopération internationale. Les institutions des Nations Unies qui fournissent des dons pour le développement doivent respecter le principe de l'universalité et de la neutralité de l'assistance sans être perturbés ni se laisser manipuler par des pressions politiques extérieures.

Quatrièmement, la mise en oeuvre du Programme nécessite des mesures de suivi efficaces.

Il est indispensable d'organiser des discussions en profondeur sur les mesures de suivi à la session actuelle de l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Les institutions pertinentes du système des Nations Unies doivent occuper le rang de priorité le plus élevé dans la mise en oeuvre du Programme, et les institutions des Nations Unies pour les activités opérationnelles, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population, devraient mobiliser suffisamment de ressources pour sa mise en oeuvre. En outre, d'autres organisations internationales et organisations non gouvernementales pertinentes devraient également apporter leur contribution dans ce sens. La Commission de la population devrait examiner régulièrement la mise en oeuvre du Programme, et les pays devraient fournir de façon volontaire l'information nécessaire concernant leur implication dans l'exécution du Programme. Mais il ne faudrait pas que les intervalles pour la fourniture de telles informations soient trop rapprochés, afin d'éviter d'imposer aux pays en développement un trop lourd fardeau en financement ou en personnel.

La Chine abrite plus d'un cinquième de la population mondiale. En tant que membre actif et responsable de la communauté internationale, mon pays attache une grande importance à la concrétisation des réalisations de la Conférence du Caire. Mû par un fort sens des responsabilités envers les intérêts présents et futurs de la nation chinoise et envers l'objectif de stabilité et de prospérité mondiale, le Gouvernement chinois mettra fermement en oeuvre ses deux politiques nationales fondamentales, à savoir la plani-

fication familiale et la protection de l'environnement, tout en poursuivant sa réforme en profondeur et son ouverture pour parvenir à une croissance économique régulière et durable, afin de satisfaire les besoins culturels et matériels croissants de la population tout en améliorant sa qualité de vie et en encourageant le progrès social général. Les progrès constants de la Chine dans la coordination du développement en matière de population, d'économie et de protection de l'environnement sont, sans le moindre doute, une contribution concrète et importante à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence sur la population et le développement.

M. Hurst (Antigua-et-Barbuda) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends aujourd'hui la parole au nom des pays en développement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du marché commun des Caraïbes — le Commonwealth des Bahamas, la Barbade, le Belize, le Commonwealth de la Dominique, la Grenade, la République coopérative du Guyana, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, la République de la Trinité-et-Tobago, et mon pays, Antigua-et-Barbuda — ainsi que le Suriname.

Les pays de la CARICOM et le Suriname voudraient d'abord présenter leurs sincères condoléances aux Gouvernements et aux peuples de Cuba, d'Haïti, de la Jamaïque et des États-Unis à la suite des pertes en vies humaines et les dégâts matériels qui ont été causés par la récente tempête tropicale. Les Caraïbes sont une région qui est souvent frappée par les catastrophes naturelles, notamment les ouragans et les tempêtes tropicales. Aujourd'hui, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle vienne en aide à ces pays insulaires qui en ont grandement besoin.

Compte tenu du rôle joué par nos 13 États des Caraïbes, et en particulier au Caire, récemment, nous estimons indispensable de nous prononcer sur le point 158 de l'ordre du jour, «Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement». Ce sujet revêt une extrême importance pour toute la communauté internationale.

Nous avons un défi à relever, auquel les États Membres ont répondu en convoquant la Conférence internationale sur la population et le développement. Le défi est de léguer à la génération future une planète qui pourra soutenir à tout jamais la vie humaine. Pour ce faire, nous devons trouver un équilibre entre un niveau de développement qui garantisse une amélioration du niveau de vie des générations actuelles et celui qui devra répondre aux besoins des générations futures. Il nous faut donc lier la population, les ressources, l'environnement et le développement dans la

prise de décisions et la planification. Cet objectif exige que nous élaborions un nouveau modèle du développement.

Pour éviter que notre planète ne soit surchargée et pour assurer un développement durable, plus de 15 000 participants et délégués de 179 États, de pays non indépendants et de nombreuses organisations non gouvernementales se sont réunis au Caire, en Égypte, en septembre dernier. En 1974 et en 1984, deux autres conférences internationales sur la population ont été tenues. Préparée pendant plus de trois ans, la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 s'est inspirée des conférences qui l'ont précédée et d'autres réalisations récentes des Nations Unies, y compris le Sommet mondial de l'enfance de 1990, le Sommet de la Terre de 1992, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993, la Conférence mondiale pour le développement durable des petits États insulaires en développement de 1994, l'Année internationale des peuples autochtones, et l'Année internationale de la famille. La Conférence internationale sur la population et le développement a cherché à établir, et a réussi à démontrer, l'interdépendance de la plupart des questions délicates auxquelles est aujourd'hui confrontée l'humanité. Pauvreté, inégalité, modes de consommation, condition de la femme et menaces à l'environnement sont les questions qui ont été traitées.

En tant que pays en développement, les États membres de la CARICOM et le Suriname reconnaissent que, s'il y avait une croissance démographique rapide et un développement non durable, nous serions victimes d'une collision aux proportions désastreuses. En tant qu'États insulaires côtiers et de faible élévation, nous devons faire face aux dangers créés par d'autres et qui mettent notre existence même en péril. Voilà pourquoi la CARICOM et le Suriname étaient résolus à contribuer de façon importante aux résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement, au Caire.

Avant la Conférence, chacune de nos nations, y compris les pays non indépendants des Caraïbes, ont présenté un rapport national sur la population et le développement. Le Fonds des Nations Unies pour la population a fourni l'assistance aussi bien technique que financière dans la préparation de plusieurs de ces rapports. Nous lui en sommes très reconnaissants. Le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Comité pour le développement et la coopération dans les Caraïbes, à Port of Spain (Trinité-et-Tobago), ainsi que le secrétariat de la CARICOM à Georgetown (Guyana), ont également fourni une assistance technique. Sept réunions préparatoires sous-régionales et régionales ont été tenues pendant les deux années qui ont précédé la Conférence internationale sur la

population et le développement, permettant aux gouvernements de convenir du Plan d'action pour l'Amérique latine et les Caraïbes et à notre sous-région de présenter la Déclaration de Port of Spain sur la population et le développement.

Durant la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, les 13 pays de notre région ont souhaité un programme d'action qui soit axé sur l'avenir, opérationnel et pragmatique. Nous avons fait valoir que les recommandations devraient prendre en compte la diversité régionale et les conditions propres à chaque pays, telles que celles de notre sous-région. Je suis heureux d'annoncer que nous sommes satisfaits du résultat. Comptant plus de 16 chapitres et 100 pages, le Programme d'action est le résultat d'un débat long et souvent ardu.

Plusieurs chapitres du Programme d'action, notamment ceux concernant la santé en matière de sexualité et de procréation et la planification familiale, réaffirment les droits souverains de la personne sur son corps; l'État n'est pas inclus lorsque ce n'est pas nécessaire. Le Programme d'action affirme le

«droit fondamental de tous les couples et des individus de décider librement et avec discernement du nombre de leurs enfants et de l'espacement de leurs naissances et de disposer des informations nécessaires pour ce faire...» (*Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, A/CONF.171/13, par. 7.3*)

Malgré le long débat et les compromis indispensables qui sont intervenus pendant le processus préparatoire au Caire, cette déclaration n'a pas été éliminée. Elle est restée intacte, car elle reprenait essentiellement les aspirations mondiales en matière de démographie.

Les pays de la CARICOM et le Suriname savent désormais que disposer de l'information et des moyens pour répondre aux besoins des services de planification familiale veut dire plus que fournir des contraceptifs. Nos pays estiment que, pour réaliser les objectifs d'une croissance démographique durable recommandés dans le Programme d'action, il est indispensable d'assurer la participation des femmes à tous les aspects du développement. Et cela commence par l'éducation de la petite fille.

Voilà pourquoi le gouvernement, comme la famille, a un rôle à jouer. Nos familles sont à la fois traditionnelles et modernes. Nos sociétés trouvent des moyens novateurs d'appuyer les familles monoparentales, notamment celles

dont le chef est une femme. Nous devons faire davantage pour protéger les enfants de ces familles contre des stéréotypes importés qui pourraient diminuer leur estime et, partant, nuire à leur amour-propre. Le Programme d'action traite de ce besoin.

Un autre défi important auquel doivent faire face nos 13 petits États insulaires de faible élévation et côtiers en développement est le problème de l'émigration. L'émigration des plus jeunes, des plus intelligents et, souvent, des plus compétents, représente une «exode des cerveaux». Le taux élevé d'émigration dans notre région a eu des incidences importantes sur la taille et les groupes d'âges de notre population. Nombre de nos pays ont de larges populations qui regroupent les deux catégories d'âges les plus vulnérables : les enfants et les personnes âgées. Cette répartition inhabituelle exige que nos gouvernements attachent une attention particulière aux services fournis à ces deux groupes. En outre, la perspective d'avoir à soutenir un nombre croissant de personnes âgées sans pouvoir recourir à une large population de jeunes en âge de travailler crée de graves contraintes pour les programmes de sécurité sociale des pays de la sous-région qui connaissent ce problème. Le Programme d'action traite de cette anomalie.

Nous aurions préféré que le Programme d'action accorde une plus grande attention à l'environnement. Néanmoins, après être allés, en mai dernier, à la Barbade, où la question du développement durable des petits États insulaires a été pleinement traitée, nos pays ont été persuadés de laisser le document du Caire aller de l'avant. Nous continuons toutefois d'insister pour que les pays industrialisés cessent de fabriquer des produits nuisibles, de consommer à l'excès et de se débarrasser de leurs déchets de façon dangereuse et destructrice pour nos petits pays. Vingt pour cent de la population du globe — c'est-à-dire la population des pays développés — ne peut continuer de consommer indéfiniment 80 % des ressources de la planète. Le réchauffement du globe et l'élévation du niveau des mers menacent notre existence même. Un nouveau modèle de développement constitue donc notre objectif suprême, et la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement est un pas dans la bonne direction.

Nous reconnaissons que — conséquence de la pauvreté et de notre passé colonial récent — plusieurs de nos petits pays n'ont pas suffisamment de personnel qualifié pour effectuer la mise en oeuvre des programmes relatifs à la population. C'est la raison pour laquelle la CARICOM et le Suriname notent avec plaisir la proposition faite par le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population

(FNUAP), Mme Sadik, qui a proposé la création d'un groupe d'experts, constitué de personnes appartenant à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), au FNUAP, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour faire passer le concept de comportement procréateur du stade des débats à celui de la mise en oeuvre au moyen de programmes viables et durables. Nous espérons que cette proposition inclura l'envoi dans la région des Caraïbes de conseillers et de ressources supplémentaires en provenance de l'Équipe d'appui du FNUAP en poste à Santiago, au Chili. La CARICOM et le Suriname sont prêts à faire tout ce qu'il faut pour atteindre les objectifs en matière de population fixés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Nous demandons à la communauté des donateurs internationaux d'être à la hauteur de ses engagements à cet égard.

Nos 13 petits pays ont une histoire commune. Le début de leur histoire moderne remonte à 1492, année du choc entre deux mondes. La raison d'être de la civilisation dominante d'alors était l'accumulation de richesses. L'accumulation de capital a conduit, à son tour, à la révolution industrielle. Les exploits et les outils technologiques réalisés par la civilisation postindustrielle nous ont amenés à penser que l'homme pouvait venir à bout de toutes les difficultés grâce à ses capacités intellectuelles. Cette foi dans l'humanité est toujours présente alors qu'on s'efforce de répondre à la nécessité de créer un nouveau paradigme de développement afin d'éliminer le risque que le modèle actuel ne manquera pas de faire courir à notre village global. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement fait reculer les frontières intellectuelles et c'est pourquoi nous l'appuyons pleinement.

M. Maruyama (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : De l'avis de ma délégation, le Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement est une réalisation véritablement importante. Faisant suite à la démarche globale adoptée lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue il y a deux ans à Rio de Janeiro, le Programme d'action du Caire reconnaît le lien étroit qui existe entre la population, la promotion de la femme, les droits et les comportements liés à la procréation et le développement durable. Il place la question de la population dans un contexte plus large et lui donne la priorité qu'elle mérite. À long terme, le Programme d'action est capable d'améliorer sensiblement la qualité de vie de toute l'humanité si nous nous engageons à le mettre pleinement en oeuvre.

C'est pourquoi, aussi importante que soit l'adoption du Programme d'action, ma délégation aimerait souligner que ce qui importe encore plus, est que toutes les parties intéressées redoublent d'efforts pour en réaliser graduellement la pleine mise en oeuvre. Tous ceux qui ont un rôle à jouer aux plans international, régional, national et local doivent être mobilisés. Les gouvernements doivent être à la hauteur des engagements qu'ils ont pris et mettre en oeuvre le Programme d'action en adoptant les politiques et les lois nécessaires à cette fin.

Le Japon continuera pour sa part à contribuer aux efforts de coopération internationale déployés au titre de l'Initiative mondiale sur les questions liées à la population et au sida. Le Japon s'engage à accroître sa coopération dans ce domaine avec les pays en développement — pour un montant total d'environ 3 milliards de dollars — dans le cadre de son programme d'aide publique au développement pour les sept prochaines années, c'est-à-dire la période comprise entre l'exercice budgétaire de 1994 et celui de l'an 2000.

En fournissant appui et services au plan local, les organisations non gouvernementales peuvent aussi contribuer à ces efforts. Et, naturellement, l'attention des populations elles-mêmes — du fait qu'elles sont les bénéficiaires du Programme d'action — devrait être attirée sur le Programme, et ces populations devraient s'efforcer de préserver l'élan suscité par la Conférence internationale sur la population et le développement.

L'ONU et ses institutions spécialisées ont quantifié des rôles à jouer pour assurer le suivi de la Conférence du Caire. L'Assemblée générale, devrait, à la présente session, adopter une résolution définissant à la fois l'orientation générale et les mesures concrètes qu'il convient de prendre pour examiner le mécanisme de suivi de la Conférence. En principe, ma délégation n'est pas favorable à la mise sur pied, à cette fin, d'un nouvel organe intergouvernemental du genre de la Commission du développement durable, car cela ferait double emploi et entraînerait un accroissement des dépenses. On devrait plutôt se servir des mécanismes existants.

En même temps, le mécanisme de suivi doit être établi de façon à pouvoir traiter des questions de population en même temps que d'autres questions pertinentes, telles que le développement durable, les droits et la santé génésiques et la promotion de la femme. Nous devons donc envisager de renforcer les fonctions des organes compétents et d'entreprendre de les réorganiser comme il faut et établir entre eux la coordination appropriée. J'ajoute que cette question

exigera d'être examinée à fond et soigneusement par les États Membres.

Ayant tracé les grandes lignes des éléments fondamentaux du mécanisme de suivi, j'aimerais maintenant parler brièvement de certains aspects spécifiques. Ma délégation est d'avis que le secrétariat du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Division de la population du Secrétariat de l'ONU devraient renforcer leurs relations de coopération et jouer un rôle central, comme c'est le cas pour le secrétariat de la Conférence internationale sur la population et le développement, tout en maintenant la coordination avec d'autres organes compétents.

Plus particulièrement, compte tenu de ce qu'elle couvre l'ensemble des questions de population et d'autres questions pertinentes, la Division de la population devrait assumer la responsabilité de la coordination de toutes ces questions et le FNUAP, celle de la mise en oeuvre des programmes opérationnels. Toutefois, si l'on veut que ces deux organes soient en mesure d'assumer pareilles tâches, leurs fonctions et leurs capacités devront être considérablement renforcées.

Par conséquent, ma délégation aimerait proposer que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de présenter un rapport sur les rôles du FNUAP et de la Division de la population ainsi que sur les mesures de réorganisation et les ressources qui sont nécessaires. Puisqu'il s'agit d'une question complexe, le rapport devrait être élaboré sur la base des connaissances techniques existant en la matière et offrir plusieurs options. Il devrait être présenté dès que possible au cours de 1995 afin de pouvoir être examiné par les États Membres lors de la prochaine session de la Commission de la population, qui doit se tenir en février de l'année prochaine, ainsi qu'à la session d'été du Conseil économique et social.

S'agissant du mécanisme de suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action au niveau intergouvernemental, ma délégation estime qu'une Commission de la population sensiblement renforcée offrirait le forum approprié au niveau des experts. La Commission de la population pourrait s'appeler désormais, la «Commission sur la population et le développement», et le suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action pourrait être intégré dans son mandat. En ce qui concerne son calendrier, les quatre jours de réunions tous les deux ans qu'il prévoit actuellement sont loin de suffire pour lui permettre de s'occuper des 16 chapitres du Programme d'action. Ma délégation propose d'accroître sensiblement le nombre des réunions de la nouvelle commission. Par exemple, elle pourrait se réunir une semaine tous les ans. À chaque réunion, un sujet

englobant plusieurs chapitres du Programme d'action devrait être examiné, par exemple : population et développement durable, population et soins de santé, et population et droits de l'homme. Même si, ce faisant, la fréquence accrue des réunions doit entraîner des coûts supplémentaires, il convient, étant donné son importance, de consacrer suffisamment de temps au Programme d'action. Afin de minimiser les coûts additionnels, il conviendrait de réexaminer la pratique suivie actuellement consistant à prendre en charge le montant des billets d'avion destinés aux représentants des États Membres.

S'agissant de la composition de la nouvelle commission, du point de vue de son efficacité et afin d'éviter les doubles emplois avec les discussions du Conseil économique et social et l'Assemblée générale, il serait approprié de maintenir à 27 États le nombre de ses membres. Des experts d'États Membres qui connaissent les sujets spécifiques qui seront discutés devraient participer aux réunions. Et des représentants d'autres commissions techniques du Conseil économique et social qui sont bien informés sur les sujets examinés à chaque réunion, par exemple, la Commission des statistiques, la Commission pour le développement social, la Commission sur le statut des femmes et la Commission sur le développement durable, devraient être autorisés à participer en qualité d'observateurs.

Il conviendrait de transmettre les résultats du suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action et de la Commission de la population et du développement au Conseil économique et social, qui devrait examiner ce point tous les ans. L'accent devrait être mis en particulier sur les obstacles qui pourraient entraver la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action.

Afin de maintenir l'élan politique actuel pour ce qui est du Programme d'action, l'Assemblée générale et la Deuxième Commission, selon que de besoin, devraient traiter tous les ans cette question en tant que point séparé. En particulier, en 1999, à mi-chemin entre la Conférence internationale qui se tiendra alors sur la population et le développement, et celle qui suivra alors en 2004, l'Assemblée générale devrait entreprendre un examen complet de la mise en oeuvre du Programme d'action. Nous aimerions inviter le Secrétaire général à présenter un rapport relatif au mécanisme de cet examen en temps opportun.

Avant de terminer, ma délégation voudrait évoquer brièvement la question d'un conseil d'administration séparé pour le FNUAP. Nous estimons qu'il est prématuré à ce stade de créer un conseil d'administration séparé. Tout en reconnaissant qu'il est nécessaire de renforcer les fonctions

du FNUAP en vue de l'application du Programme d'action, les avantages concrets que peut apporter ce conseil d'administration séparé doivent être suffisants pour justifier

l'accroissement des dépenses qui s'ensuivra. Ma délégation n'est pas convaincue que la création d'un conseil d'administration séparé pour le FNUAP soit véritablement nécessaire. En vue du renforcement de la fonction du FNUAP, le conseil d'administration PNUD/FNUAP devrait consacrer plus de temps aux activités opérationnelles du FNUAP.

La séance est levée à 13 h 15.